

PROJET DE *TERRITOIRE* 2021-2026

UN TERRITOIRE *UNI POUR*
AGIR DURABLEMENT

Communauté
de Communes
des *Loges*

BOUZY-LA-FORÊT • CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE • COMBREUX • DARVOY • DONNERY • FAY-AUX-LOGES • FÉROLLES
INGRANNES • JARGEAU • OUVROUER-LES-CHAMPS • SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL • SAINT-MARTIN-D'ABBAT • SANDILLON
SEICHEBRIÈRES • SIGLOY • SULLY-LA-CHAPELLE • SURY-AUX-BOIS • TIGY • VIENNE-EN-VAL • VITRY-AUX-LOGES

UN TERRITOIRE UNI POUR AGIR DURABLEMENT

Ce projet de territoire est conçu pour donner une vision claire et structurée de l'action de la Communauté de Communes des Loges (CCL) au service des 42 425 habitants du territoire pour les 5 ans à venir, voire au-delà. Il doit être pour nous élus, notre feuille de route. Pour son élaboration, nous avons souhaité une large démarche de consultation participative, élus communautaires et municipaux, agents de la collectivité, basée sur la communication, pour favoriser le collectif et créer de la solidarité à tous les niveaux.

Au final, ce sont sept mois de commissions thématiques, de rencontres avec les élus municipaux des vingt communes, d'ateliers participatifs et de réunions qui ont jalonné cette importante phase de concertation et de consultation. Les valeurs qui ressortent de ces échanges sont la **solidarité**, l'**équité**, le **partage** et la **mutualisation**, avec une volonté forte d'unité et d'équilibre au profit d'un territoire dynamique. Ce projet de territoire sera le projet de territoire des vingt communes qui composent la Communauté de Communes des Loges. Toutes se doivent d'être traitées d'égaux à égaux avec bien sûr leurs spécificités et leurs diversités qu'elles soient géographiques, politiques, urbaines, et cela en fonction d'une seule et même pierre angulaire : l'attractivité. **L'idée principale est de faire rayonner chacune des communes**, d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants et de contribuer activement à une meilleure cohésion sociale.

Le premier objectif de ce projet est de **renforcer le dynamisme économique** de notre territoire. Il nous donne de nouvelles opportunités pour offrir des capacités de développement innovantes et pour s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et de leurs salariés. Si l'intervention publique ne peut se substituer aux investissements privés, elle doit contribuer à développer et consolider un écosystème favorable à la croissance économique du territoire.

L'accès aux services du quotidien pour tous constitue un deuxième objectif. Aussi nous veillerons aux équilibres territoriaux que ce soit au niveau de la santé, un enjeu essentiel, ou de la politique en faveur de la petite enfance.

Parce qu'elle confère aux hommes une véritable liberté de mouvement, la mobilité est devenue un enjeu majeur de la société. Notre position d'Autorité Organisatrice de la Mobilité de deuxième rang va nous permettre de défendre, auprès de la Région, les projets de mobilité que nous souhaitons voir se réaliser sur le territoire et tout particulièrement le projet de la ligne Orléans Châteauneuf-sur-Loire.

Avec 176 km de voiries inter-communales, nous mettrons l'accent sur la mobilité douce, lors des travaux d'investissement, pour mailler le territoire en pistes cyclables.

Les programmes ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) dont bénéficient les bassins de vie de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau et PVD (Petites Villes de Demain) pour Châteauneuf-sur-Loire seront le socle de notre politique en faveur de l'habitat. Les centres de nos villes et villages sont une réelle richesse patrimoniale, et l'amélioration thermique du parc ancien un objectif majeur.

Ce projet a aussi comme objectif de **valoriser la qualité de notre territoire aux paysages diversifiés, traversé par la Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO** et bordé de forêts remarquables, la Sologne au sud et la forêt d'Orléans au nord. La présence du fleuve royal, du canal d'Orléans, de nombreuses rivières sur notre territoire, ainsi qu'une activité agricole très prolifique et diversifiée nous obligera à avoir une attention toute particulière à la gestion de l'eau dans sa globalité. La gestion et la préservation de la ressource en eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, le maintien et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement et la réduction des rejets dans l'environnement sont autant de challenges que nous aurons à relever. L'anticipation doit être le maître-mot pour permettre un transfert en toute sérénité de la compétence eau et assainissement prévu en 2026.

Le patrimoine naturel est notre principal atout pour développer notre stratégie touristique. Moteur du développement



économique et culturel, nous nous devons de valoriser notre territoire et d'adapter l'offre touristique. Le Département du Loiret investit des sommes importantes sur notre territoire pour développer le tourisme vert et la mise en valeur du caractère rural et historique de la CCL. Nous nous devons d'être à ses côtés et soutenir cette politique favorable au rayonnement du Département et à la préservation du cadre exceptionnel qui nous entoure.

La **transition écologique** est d'ailleurs au cœur de notre projet. Nous sommes attachés à assurer un développement équilibré, durable et respectueux de nos ressources. C'est un sujet transversal à l'ensemble des politiques conduites par la Communauté de Communes. La vulnérabilité du territoire, particulièrement sensible aux effets du changement climatique compte tenu des

risques naturels (les inondations de 2016, les sécheresses et calamités agricoles, et plus récemment les incendies), justifie à elle seule que les élus s'emparent du sujet. Il sera le fil conducteur des actions inscrites dans ce projet.

La CCL dispose d'un potentiel financier convenable avec un taux d'endettement quasi nul. Il est malgré tout essentiel d'optimiser et de rationaliser nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, tout en se donnant les moyens humains de conduire sereinement ce projet de territoire et d'assumer nos compétences au service des habitants et des communes.

Ce projet de territoire sera l'occasion de développer le partage, la collaboration, le renforcement de la mutualisation entre les communes, et entre les communes et la Communauté de Communes, avec une communication renforcée et adaptée au service des habitants du territoire. **Il est construit sur les valeurs d'écoute, de communication et de confiance. L'objectif est de se donner les moyens de renforcer le sentiment d'appartenance à la Communauté de Communes et de consolider l'intérêt communautaire.**

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » (proverbe africain)

FRÉDÉRIC MURA

Le Président

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Les attendus posés par le Président

1. Avoir une vision partagée :
quelle est la vocation de la CCL ?
2. Choisir des priorités d'actions
pour le mandat et en déduire
une feuille de route
3. Développer la coopération
avec les communes
4. Établir un projet d'administration

La volonté du Bureau communautaire était de conduire ce travail en interne afin que le document final soit le reflet fidèle de la volonté politique de l'équipe intercommunale. Un appui méthodologique a cependant été apporté par les experts de Territoires Conseils, service d'intérêt général de la Banque des Territoires. Leur apport a été précieux sur toute la phase de concertation.

Compte-tenu du contexte interne, des modifications de périmètre imposées par la Loi NOTRe et le schéma départemental de coopération intercommunale de 2017 qui en a découlé et, de façon générale, de la nécessité de développer le dialogue entre la CCL et ses communes membres, la priorité a été volontairement donnée à la concertation avec les communes pour la construction du projet de territoire. La Communauté de Communes des Loges a souhaité **construire son projet de territoire autour du rapprochement entre les communes et l'intercommunalité**, par l'échange et la concertation.

Par ailleurs, ce projet devait également être l'occasion d'une réflexion sur l'organisation des services communautaires et notamment l'adéquation des moyens humains nécessaires pour l'exercice des compétences et l'atteinte des objectifs posés par le projet de territoire.

Cette démarche traduit une volonté de construire **ensemble un projet commun pour le territoire**. La méthode de travail a privilégié les rencontres, les temps d'échanges et d'écoute avec les communes ainsi que le travail des commissions thématiques de la CCL.

L'objectif était de disposer des éléments de diagnostic du territoire résultant de la perception des élus des 20 communes et d'une vision partagée du territoire. La démarche a également permis de répertorier les enjeux prioritaires pour le territoire.

Cette initiative de concertation a permis de définir une feuille de route commune et partagée de tous. En travaillant à la fois avec

Le calendrier et les étapes de l'année 2021

ÉTAPE 1 Diagnostic et propositions

→ Février-Mars

Travaux des commissions
+ Rencontres avec les
communes

ÉTAPE 2 Partage et priorités

→ Mi-avril

Restitution avec
l'ensemble des élus

ÉTAPE 3 Ateliers

→ Mai

Structuration
du projet

ÉTAPE 4 Synthèse et priorisation

→ Mai-Juin

Travail du Bureau et des
services + Définition du
projet d'administration

ÉTAPE 5 Partage et prévalidation

→ Juillet

Grand forum
des élus

ÉTAPE 6 Rédaction

→ Juillet-Août

Rédaction du
document par
les services

ÉTAPE 7 Validation et communication

→ Septembre-Décembre

Délibération du conseil
communautaire +
Communication

les élus communaux et communautaires, la construction de ce projet s'est appuyée sur une expertise croisée de l'ensemble des élus du territoire, apportant une vision fédératrice.

Le projet repose sur des engagements forts :

- Une gestion attentive des moyens de fonctionnement afin de dégager 2,2 M€ d'épargne chaque année (sur la période 2017-2020, l'épargne de gestion s'est établie à 2,2 M€ en moyenne).
- Le maintien des taux de fiscalité (inchangés depuis 2011) : Foncier non bâti : 2,67% (moyenne nationale : 11,57%), Contribution foncière des entreprises : 19,40 % (moyenne nationale EPCI : 26,13%), Foncier bâti : 0% (moyenne nationale EPCI : 3,25%).
- Le recours à l'emprunt pour l'aménagement de la zone d'activité de Marigny à Châteauneuf-sur-Loire (investissement destiné à générer des recettes futures permettant de faire face au remboursement de l'emprunt).

Ce projet s'est construit autour de moments clés en commençant par un travail parallèle entre les évaluations et propositions des commissions thématiques de la CCL et les rencontres avec les élus des 20 communes. Ces échanges ont permis de partager une photographie des enjeux, des forces et faiblesses du territoire et des attentes et ambitions au regard du mandat à venir.

Deux réunions de restitution, en distanciel en raison des contraintes sanitaires, ont permis de présenter les constats et partager une vision générale des objectifs de notre territoire. La démarche participative s'est poursuivie par la mise en place d'ateliers pour présenter les aspirations et intentions du projet de territoire. Les élus communaux et communautaires ont pu travailler ensemble, par petits groupes, sur des solutions opérationnelles ou des propositions d'actions à mettre en place tout au long du mandat. Les 4 ateliers, tenus courant mai 2021, ont permis de structurer 4 axes stratégiques, déclinés chacun en orientations, objectifs et actions opérationnelles et, de compléter ainsi la feuille de route constituant ce projet de territoire.

À la suite, le Bureau communautaire a réalisé un travail de hiérarchisation des orientations et de chiffrage financier pour consolider la faisabilité des différentes propositions.

L'ensemble de ces éléments a été restitué lors du forum des élus qui s'est tenu le 12 juillet 2021 et auquel étaient conviés l'ensemble des élus municipaux et communautaires.

Au final, sur une période d'environ 6 mois, **plus de 30 réunions d'échanges ont réuni 371 élus soit 72 % des élus communaux de la CCL.** La rédaction du document a été finalisée au cours de l'été pour une adoption du projet au Conseil communautaire le 27 septembre 2021.



Chiffres clés de la concertation

20 communes,

371 élus communaux
dont **45** élus communautaires,

13 réunions de commissions thématiques
communautaires réunissant **138** élus,

13 réunions de concertation
avec les élus municipaux
mobilisant **212** élus,

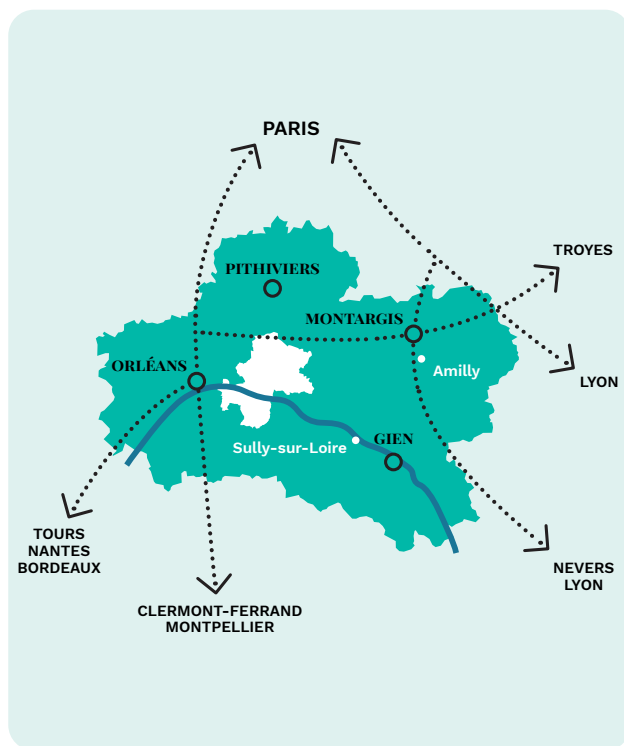
4 ateliers de conception
auxquels ont
participé **97** élus,

3 réunions de restitution
dont un forum des élus
avec **99** participants
en fin de processus

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Loges (CCL) est un territoire qui compte actuellement 42 425 habitants et 20 communes.

Depuis sa création en décembre 1996, avec 4 communes fondatrices, la composition de la CCL n'a cessé d'évoluer jusqu'en 2017, avec l'intégration de 6 nouvelles communes faisant partie de l'ancienne Communauté de Communes Val Sol.



LE TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de Communes des Loges est situé au cœur du département du Loiret, en bordure Est de la Métropole Orléanaise.

Son caractère rural, marqué par plusieurs petites villes dynamiques et structurantes, est un atout majeur pour le territoire. Une majorité de la population de la CCL accède aux commerces de proximité (boulangerie, épicerie-supérette, boucherie-charcuterie...) en 5 à 10 minutes en voiture.

La CCL se trouve à équidistance d'axes autoroutiers majeurs (A10, A19 et A77) et est traversée par la RD 2060. La proximité immédiate avec la Métropole permet également à la population d'être, entre 20 et 30 min, des principaux services publics (hôpitaux, établissements de formation secondaires, services sociaux, équipements culturels majeurs...).

Le Département réalise actuellement des travaux d'infrastructure routière pour le contournement des communes de Saint-Denis-de-l'Hôtel et Jargeau avec la création d'un pont supplémentaire pour le franchissement de la Loire. Ce projet aura un impact très important de détournement de la circulation, notamment pour les poids lourds et constituera un facteur décisif de redynamisation des mails de Jargeau notamment.



Historique de la CCL

- 1997** Jargeau, Donnery, Fay-aux-Loges et Ingrannes
- 2000** Bouzy-la-Forêt, Saint-Martin-d'Abbat et Vitry-aux-Loges
- 2003** Sully-la-Chapelle
- 2004** Darvoy
- 2006** Sury-aux-Bois
- 2007** Seichebrières et Saint-Denis-de-l'Hôtel
- 2009** Combreux
- 2010** Châteauneuf-sur-Loire
- 2017** Sandillon, Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Vienne-en-Val, Tigy, Sigloy



La CCL profite également de la présence de l'aéroport Orléans Loire-Valley situé à Saint-Denis-de-l'Hôtel. Ses équipements lui permettent d'accueillir des vols internationaux et d'affaires outre les avions légers de tourisme et la réalisation d'activités sportives.

La réalisation d'une ligne de transport en commun entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire desservant plusieurs communes de notre territoire, mais aussi l'Est du Département, est de nouveau en réflexion. Cette ligne serait un atout indéniable pour notre territoire tant au niveau économique qu'environnemental et répondrait à une véritable attente de la population. Les élus de la CCL ont fait le choix de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de deuxième rang lui permettant de participer et d'accompagner les réflexions et les projets de la Région Centre-Val de Loire concernant les déplacements sur le territoire.

Plus de 80 % des habitants de la CCL ne travaillent pas dans leur commune de résidence et près de 90 % utilisent la voiture comme moyen de déplacement. Près de 54 % des ménages possèdent 2 voitures ou plus. L'enjeu de la mobilité est particulièrement important sur le territoire.

Le patrimoine naturel dont bénéficient les communes de la CCL concourt à la qualité de vie des habitants. La richesse des paysages, entre la forêt domaniale d'Orléans, la Sologne, le canal d'Orléans et la Loire, procure à la CCL un caractère naturel et patrimonial important. La Loire marque fortement l'identité de notre territoire, constituant à la fois un atout formidable pour notre cadre de vie et portant une dimension risque majeur au regard du risque inondation.

La Forêt d'Orléans est la plus grande forêt domaniale du territoire métropolitain et le second massif forestier de France.

Le Val de Loire occupe la partie centrale du territoire de la CCL et correspond au lit majeur du fleuve compris entre le coteau de la forêt d'Orléans au nord et celui de la Sologne au sud. Son patrimoine naturel est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Sologne du Loiret, boisée sur près de 40% de sa surface soit 54 720 hectares, est une véritable mosaïque de bois et d'étangs.

Le canal d'Orléans, dont la gestion a été reprise par le Département du Loiret, fait l'objet d'un ambitieux projet de valorisation touristique.

Huit communes comptent des sites labélisés « Patrimoine Remarquable du Loiret » : quatre sites à Châteauneuf-sur-Loire, deux à Donnery et à Fay-aux-Loges et un à Férolles, St-Denis-de-l'Hôtel, Seichebrières, Vienne-en-Val et Vitry-aux-Loges.

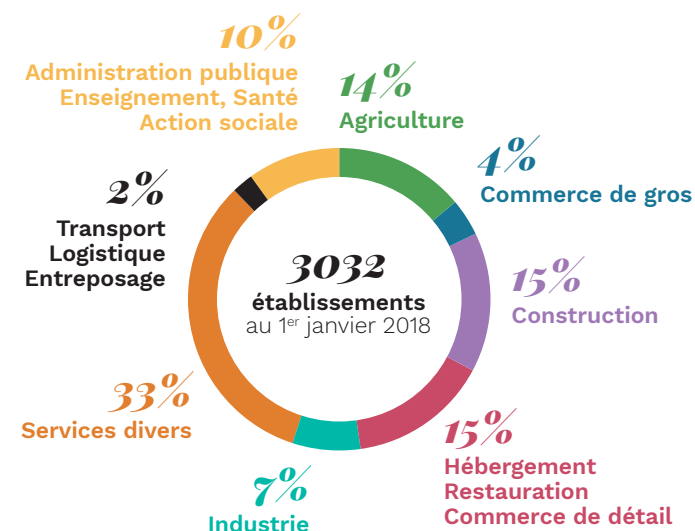
Le territoire est toutefois limité dans ses possibilités de développement en raison du risque inondation lié à la Loire et les contraintes d'urbanisation posées par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur la partie sud Loire.

L'ÉCONOMIE

Au-delà du cadre de vie agréable qu'offre le territoire de la CCL, atout supplémentaire pour attirer de nouveaux ménages, son dynamisme économique constitue indéniablement une force. Avec près de 9 000 emplois salariés pour une population de 42 425 habitants, le territoire est fortement marqué par la présence de quatre filières d'excellence : l'agriculture, l'agroalimentaire, le BTP-construction-métallurgie et le bois. Les plus importantes entreprises de l'industrie

agroalimentaire du Loiret se trouvent sur le territoire de la CCL. La culture forestière est un domaine important sur le territoire avec des entreprises d'exploitation, de transformation ou de construction comme Barillet, l'un des plus grands groupes de la filière bois française, à Châteauneuf-sur-Loire et Vitry-aux-Loges ou l'entreprise Roger à Ingrannes.

Le foncier économique disponible à la commercialisation est actuellement très limité sur le territoire de la CCL.



Le projet de création d'une nouvelle zone d'activité à l'entrée de Châteauneuf-sur-Loire, au niveau de l'échangeur avec la RD 2060, est un projet attractif et ambitieux pour la totalité du territoire.

En 2014, la CCL comptait 259 exploitations sur 17 330 hectares de Superficie Agricole Utilisée (SAU) (Données Chambre d'Agriculture du Loiret) soit 34 % de la surface totale du territoire de la CCL (50 000 ha). La taille moyenne d'une exploitation sur la CCL est de 108 hectares. Les cultures sont majoritairement céréalières (50 % de la SAU en 2018). Sur le Sud-Ouest du territoire, la majorité des céréales est destinée à la transformation pour la consommation humaine tandis que les communes du Nord-Est sont majoritairement des prairies ou des cultures de céréales à

Filière agroalimentaire

ÉTABLISSEMENT	EFFECTIFS	ACTIVITÉ	LOCALISATION
→ MARS PF France	643	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Saint-Denis-de-l'Hôtel
→ Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel	448	Conditionnement de liquides alimentaires	Saint-Denis-de-l'Hôtel
→ Les Crudettes	358	Transformation et conservation de légumes	Châteauneuf-sur-Loire
→ ANTARTIC	273	Préparation de jus de fruits et légumes	Saint-Martin-d'Abbat
→ Orangina Suntory France	240	Industrie des eaux de table	Donnery
→ Surgelés DISVAL	180	Commerce de gros de produits surgelés	Châteauneuf-sur-Loire

Données socio-économiques

2018	CC DES LOGES	DÉPARTEMENT DU LOIRET
→ Part des ménages imposés fiscalement	57,2 %	53,7 %
→ Revenu médian	23 670 €	21 960 €
→ Taux de pauvreté	7,6 %	13,2 %

destination des élevages. Toutefois, l'activité agricole est diversifiée entre culture, élevage et maraîchage. La place majeure occupée par le territoire dans la production nationale de betteraves rouges illustre cette dynamique agricole.

La micro filière betterave rouge, portée par l'ADIB (Association Interprofessionnelle de la Betterave Rouge du Loiret) est concentrée dans les terres sablonneuses du Val de Loire de la CCL et du Val de Sully. Depuis 50 ans, sur le Loiret, une quarantaine de producteurs et 5 cuiseurs ont développé un savoir-faire et une qualité reconnus et ont hissé la filière au premier rang national (50 % de la production nationale et les deux tiers des betteraves cuites).

Le taux d'activité des 15-64 ans s'établit à 79,6 % (INSEE 2018), en progression constante sur les dix dernières années (76,7 % en 2008) et notamment un taux d'activité des femmes particulièrement élevé (77,5 % contre 73 % au niveau du Département du Loiret). Les professions intermédiaires représentent la première catégorie socio-professionnelle (28 %). Le niveau de vie de la population est plus élevé qu'à l'échelle du département.

À noter une augmentation du taux de chômage parmi les actifs : 8,6 % en 2018 contre 6,7 % en 2008, restant toutefois inférieur à la moyenne nationale (9,1 %) et une diminution de l'indicateur de concentration d'emploi : 55,6 en 2018 contre 60,6 en 2008.

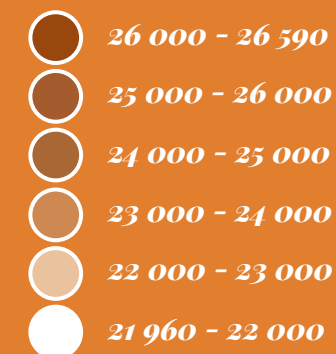
L'autre spécificité du territoire concerne la présence de très petites entreprises, souvent liées à l'économie présentielle (satisfaction des besoins de la population) qui représente 70 % des établissements. 75 % des créations d'entreprises en 2020 concernent des entreprises individuelles et 77 % des établissements employeurs ont moins de 10 salariés.

Les communes de Jargeau et Châteauneuf-sur-Loire bénéficient d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Châteauneuf-sur-Loire a été retenue au titre du programme Petites Villes de Demain (PVD). Ces deux cadres d'intervention vont permettre d'engager des actions en faveur du soutien au développement de notre territoire.

Revenu médian par unité de consommation en 2018 au sein de la CCL



Revenu médian (en euros)

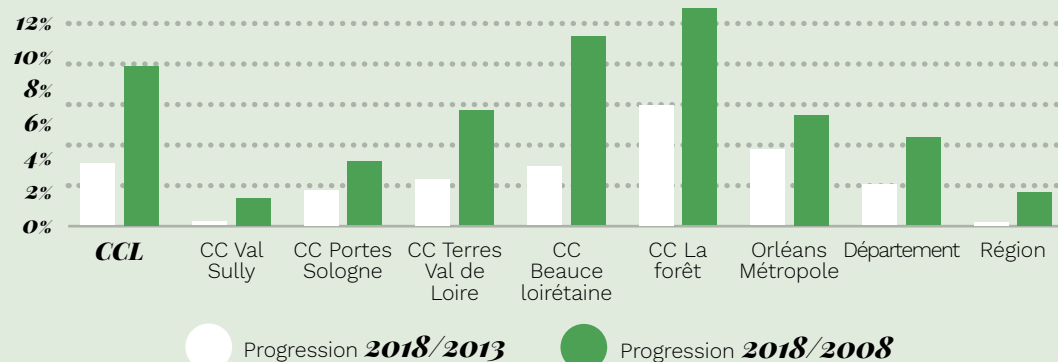


Données : Insee, 2018.

LA POPULATION

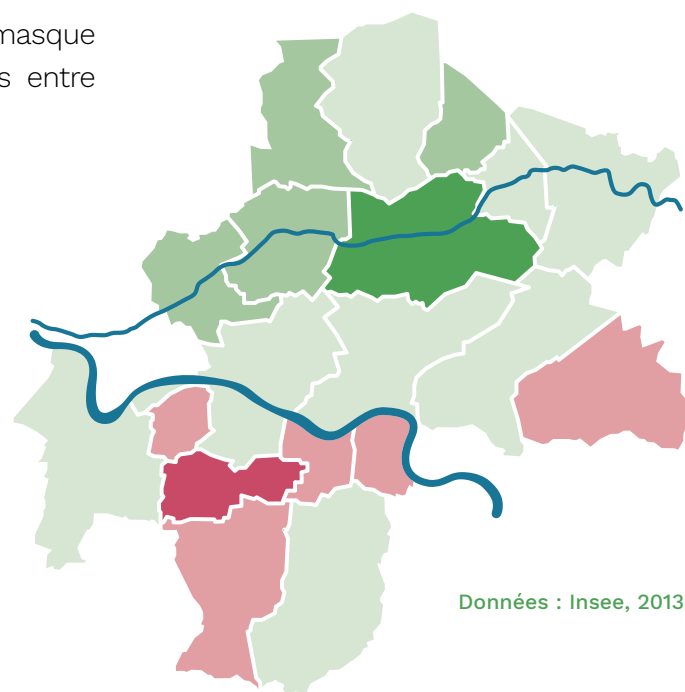
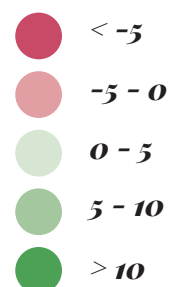
La progression de la population a été dynamique sur les 10 dernières années. Elle tend à s'atténuer, même si elle reste supérieure à celle du Département.

Évolution de la population



Cette progression globale masque cependant des évolutions différenciées entre les communes.

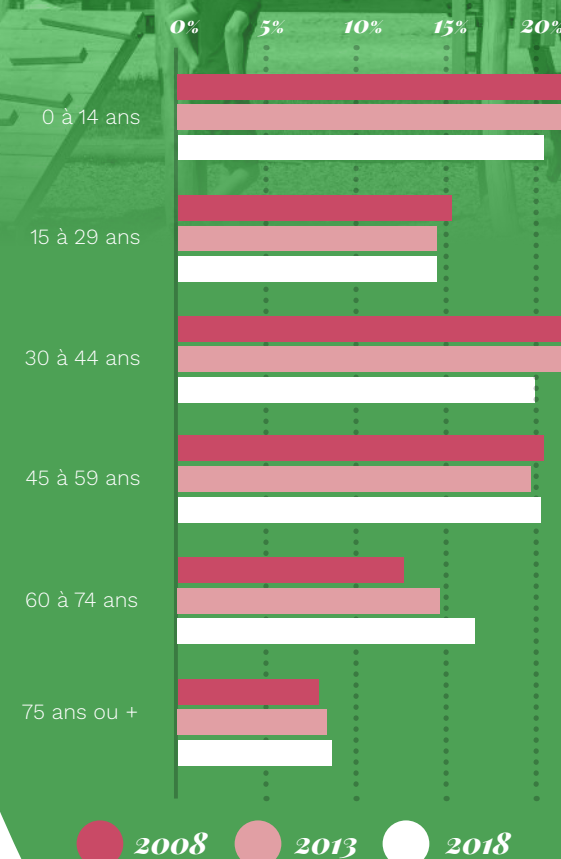
Taux de variation de la population entre 2013 et 2018



Données : Insee, 2013-2018.

Parallèlement au ralentissement de la croissance de la population, même si les 0/14 ans reste la classe d'âge la plus représentée, la part des classes d'âge les plus jeunes diminue au profit des 60 ans et plus. Après 4 années de baisse, le nombre de naissance a fortement progressé en 2019.

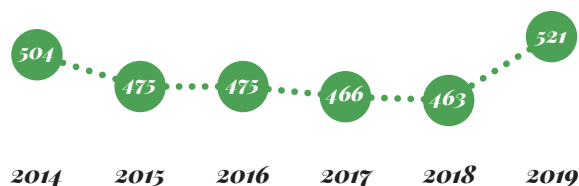
Population par tranches d'âges



Données : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.



Naissances domiciliées sur le territoire entre 2014 et 2019

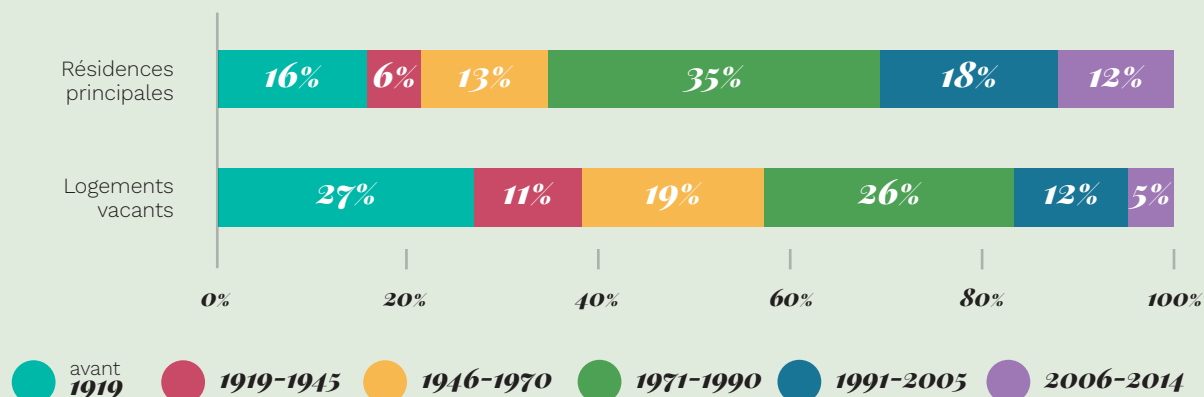


Données : CAF.

Fort de ce constat, l'enjeu est d'agir à la fois pour la jeunesse tout en accompagnant le vieillissement de la population, notamment au regard des problématiques de logement et d'accès aux soins.

Le territoire dispose de 20 000 logements, en progression de 5,2 % sur 5 ans et de 12,2 % sur 10 ans.

Périodes de fin d'achèvement de la construction et catégorie de logements



Données : TOPOS.

Les familles sont très majoritairement propriétaires de leur résidence principale (74 %) avec une ancienneté moyenne d'emménagement de 19 ans, ce qui démontre une très forte stabilité de la population. Près de 70 % des résidences principales ont été construites avant 1990. Les enjeux d'économies d'énergie et d'adaptation au vieillissement de la population sont particulièrement importants. Les logements vacants représentent un peu plus de 7 % des logements. Ils soulèvent très souvent la question de la redynamisation des centres bourgs.

7,7 % des locataires habitent un logement HLM, contre 14,8 % au niveau du département. L'offre locative sociale est concentrée sur 4 communes : Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Fay-aux-Loges.



L'OFFRE DE SERVICES

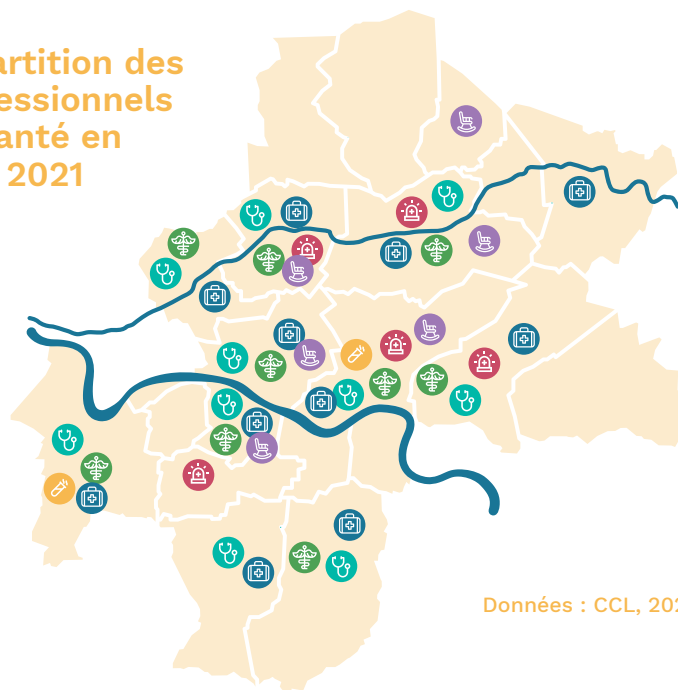
L'accès aux soins

Le territoire souffre d'une couverture médicale très insuffisante. La CCL s'est très fortement impliquée sur ce sujet. Elle a investi dans la réalisation de deux maisons de santé pluridisciplinaires à Châteauneuf-sur-Loire et Sandillon avec une antenne à Vienne-en-Val.

Elle a créé un centre intercommunal de santé avec deux médecins salariés, transformé en 2021 en centre régional, dans le cadre du plan Ambition Santé 2020 de la Région Centre-Val de Loire. Elle a également mis en place un règlement d'aides en matière de santé.

Malgré ces actions volontaristes, le déficit est toujours très prégnant. L'amélioration de l'offre de santé est un enjeu important du projet de territoire.

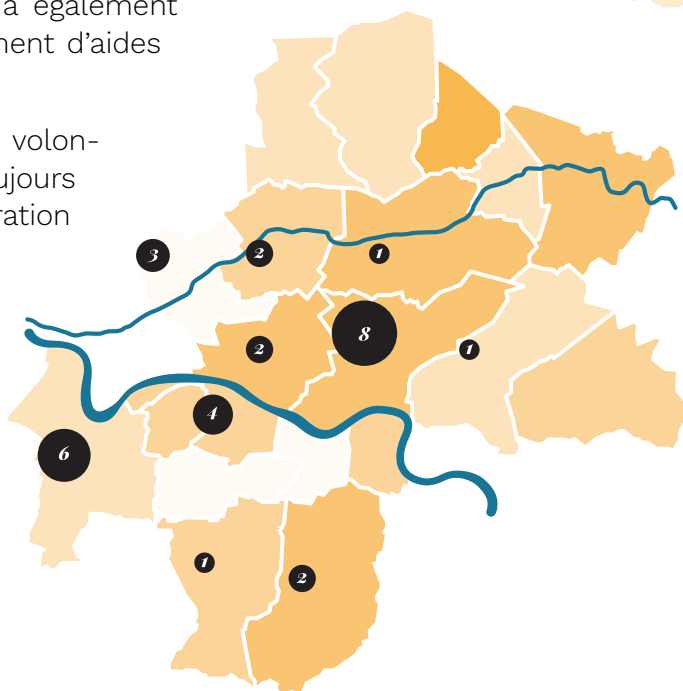
Répartition des professionnels de santé en avril 2021



Données : CCL, 2021.

Professions médicales, paramédicales et de soins

-  Maisons de retraite
-  Laboratoires d'analyses
-  Ambulances
-  Pharmacies
-  Infirmiers
-  Médecins généralistes

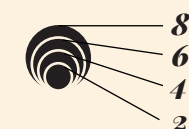


Médecins généralistes en 2021 et proportion des personnes de +75 ans en 2018

Proportion de +75 ans dans la population totale (en %)

-  > 12
-  9-11
-  7-9
-  5-7
-  < 5

Nombre de médecins généralistes



Données : Insee, 2018 ; CCL, 2021.



La mobilité

L'offre de transport collectif est très restreinte : elle se limite à quelques lignes régulières de bus, vers et depuis la Métropole d'Orléans, sur une fréquence de deux à quatre fois par jour et un service de transport à la demande, méconnue de la population.

Les voies douces ou itinéraires cyclables concernent essentiellement le tracé de la Loire à Vélo et traversent donc le territoire d'Est en Ouest. Les centres bourgs des principales communes du territoire ne sont pas reliés par voies douces. Il en est de même des deux parkings de covoiturage au niveau des échangeurs de la RD 2060.

Ces deux éléments de diagnostic ont été régulièrement soulignés au cours des réunions de concertation et devront être pris en compte dans le projet de territoire.

L'accueil des jeunes enfants

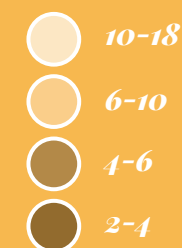
Compte tenu du fort taux d'activité des femmes, les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans sont importants : 7 enfants sur 10 ont un mono parent ou deux parents qui travaillent. Dans la cadre de l'exercice de sa compétence petite enfance, la CCL gère en direct 1 multi-accueil, 3 haltes-garderies et 5 relais petite enfance. Elle dispose également de 10 berceaux au sein d'une crèche d'entreprise en comptant 48. Deux micro-crèches privées sont également installées sur le territoire. Au total, cela représente 9,7 places en structure collective pour 100 enfants. L'accueil individuel par un assistant maternel est beaucoup plus développé : 19 assistants maternels en activité fin 2019 pour 100 enfants, sachant que le nombre moyen d'enfants par assistant maternel est proche de 3.



Nombre d'enfants de -3 ans pour un assistant maternel en 2021

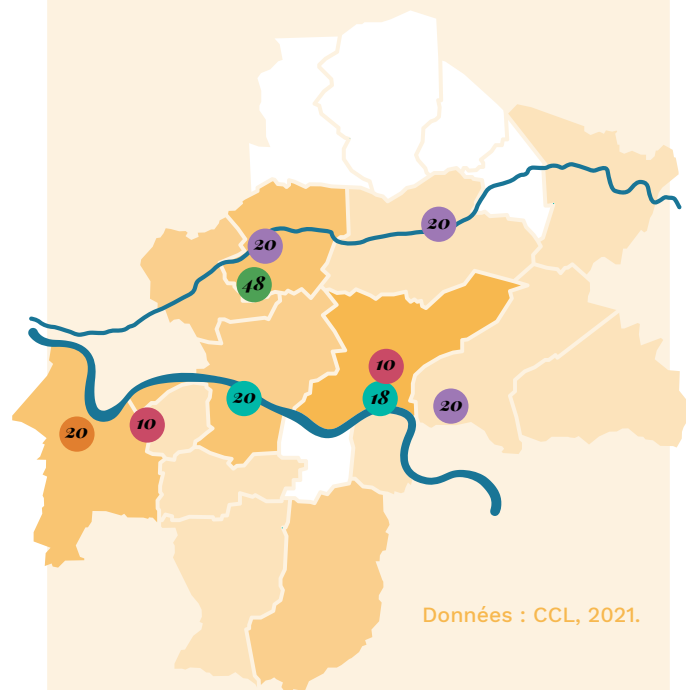


Ratio du nombre d'enfants par assistant maternel



Données : Insee, 2018.

Accueils collectifs pour les enfants de -3 ans en 2021



Population de -3 ans



Établissement et nombre de places



La vie culturelle, sportive et de loisirs

Un grand nombre d'associations participent à l'animation du territoire. La culture et la jeunesse sont du ressort des communes. La compétence sur les équipements sportifs est partagée.

Un équipement dédié à la culture est en cours de réalisation par la commune de Sandillon. La CCL a réalisé, au cours des 10 dernières années, la construction ou la rénovation de 6 équipements sportifs. La plupart des communes dispose d'une salle polyvalente.

Le territoire est globalement bien équipé. Châteauneuf-sur-Loire s'est portée candidate pour accueillir des sportifs en préparation aux Jeux Olympiques 2024.



La formation

Le territoire compte 4 600 enfants de 3 à 11 ans et près de 3 000 jeunes de 12 à 17 ans.

Trois collèges publics (Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau et Tigy) se trouvent sur le territoire. Celui de Tigy fait l'objet d'un programme important de restructuration et d'extension par le Département.

La Région s'est engagée dans la construction d'un nouveau lycée à Châteauneuf-sur-Loire, d'une capacité d'accueil de 1 200 élèves. Il permettra la préparation au baccalauréat général, technologique et professionnel. Il proposera également des formations post bac (BTS) autour des métiers de l'eau et des procédés agroalimentaires.

Une maison familiale et rurale (MFR) est implantée à Férolles. Elle prépare aux métiers de la petite enfance et des services à la personne. Elle dispense des diplômes allant de la 4^e jusqu'au baccalauréat.



TABLEAUX DES ACTIONS

**Le projet de territoire est structuré
autour de 4 axes :**

→ **AXE 1**
**RENFORCER LES FACTEURS
D'ATTRACTIVITÉ ET DE
DÉVELOPPEMENT**

→ **AXE 2**
**FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR
NOTRE TERRITOIRE**

→ **AXE 3**
**INNOVER POUR UN PROJET DE
TERRITOIRE RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT**

→ **AXE 4**
**ORGANISER LA SOLIDARITÉ AU
SEIN DU BLOC COMMUNAL**

Ces axes sont déclinés en orientations stratégiques / objectifs / actions opérationnelles.

Ces objectifs traduisent la volonté politique qui s'est exprimée tout au long de la démarche de concertation. Ils sont le reflet de l'ambition des élus du territoire au service de la population.

90 actions ont été identifiées. Elles constituent la feuille de route pour la mise en œuvre du projet de territoire. Certaines sont ponctuelles, d'autres ont un caractère récurrent.

Ce projet a été construit avec réalisme. Néanmoins, sa mise en œuvre impliquera inévitablement certains ajustements : le montage des dossiers, les demandes de subventions, l'évolution du contexte... C'est pourquoi les objectifs ont été classés en 4 niveaux de priorités et les actions ont été planifiées dans le temps.



RENFORCER LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

objectifs

actions opérationnelles

Promouvoir le territoire et valoriser son identité

Définir un positionnement marketing de la CCL pour affirmer son identité

- Définir les éléments de notre identité et élaborer la stratégie d'attractivité CT
- Revoir le site internet CT
- Créer une page Facebook et LinkedIn CT

Mieux communiquer pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire (communes et citoyens)

- Installer des panneaux d'identité CCL à l'entrée des communes CT
- Renforcer la signalétique de la CCL autour des bâtiments, équipements et projets intercommunaux CT

Consolider un écosystème favorable à la croissance économique du territoire

Valoriser le potentiel agricole

- Préserver les zones agricoles et soutenir l'agriculture MT
- Faire connaître la richesse et la diversité de l'agriculture sur le territoire de la CCL MT

Veiller à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire

- Effectuer un recensement du foncier à vocation économique disponible sur le territoire CT
- Poursuivre la politique d'aides économiques CT MT

Accompagner l'évolution des modes de travail

- Créer des tiers-lieux, espaces de co-working, de télétravail, de séminaires et de réunions MT

Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises

- Développer la zone d'activité de Marigny à Châteauneuf-sur-Loire CT MT
- Créer une pépinière d'entreprises pour valoriser l'artisanat LT

Construire un projet touristique autour de la qualité des paysages et du patrimoine

Accompagner l'offre d'hébergement et de restauration pour monter en gamme

- Poursuivre la concertation avec les professionnels du tourisme du territoire CT MT LT
- Améliorer la réservation et l'offre en ligne CT
- Inciter les professionnels à développer un service de transports à la demande pour la clientèle MT

Renforcer le travail en collaboration avec l'OTI et la CCL

- Renforcer les actions de communication de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) CT MT LT
- Poursuivre l'aménagement des boucles cyclo-touristiques CT
- Construire et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire CT MT LT
- Répertoire et promouvoir les lieux touristiques - communiquer et valoriser CT MT

Valoriser le patrimoine du territoire et l'entretenir

- Créer des parcours d'interprétations ludiques avec des découvertes insolites CT MT LT
- Améliorer la signalétique touristique CT MT LT
- Promouvoir des événements à l'échelle régionale ou départementale CT MT LT

Inscrire la mobilité comme un enjeu prioritaire

Mettre en place une convention d'objectifs avec la Région en fonction des besoins de mobilité du territoire

- Définir les rôles respectifs de la Région et de la CCL sur le plan d'actions CT

Soutenir le projet de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf

- S'engager sur des actions complémentaires à la réouverture de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire MT LT

AXE 2

orientations stratégiques

Renforcer un cadre
de vie de qualité

Promouvoir une conception
globale de la santé

Créer les conditions
d'une vie inclusive

FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

objectifs

actions opérationnelles

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

Redynamiser la vie des centres bourgs

- Porter les actions de la convention ORT - PVD (Opération de Revitalisation de Territoire - Petites Villes de Demain) CT
- Finaliser la politique « Cœurs de village » avec les communes qui n'en ont pas encore bénéficié CT
- S'engager sur un programme annuel de voirie CT MT LT

Améliorer la qualité de l'habitat en adéquation avec les besoins de la population

- Mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) CT MT
- Définir un PLH (Plan Local de l'Habitat) CT

Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants

- Construire de nouveaux locaux pour l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) à Châteauneuf-sur-Loire CT
- Permettre la valorisation du métier d'Assistant Maternel CT MT LT
- Garantir une meilleure répartition de l'offre d'accueil collectif sur l'ensemble du territoire CT MT LT
- Mettre en place un guichet unique pour l'accueil des familles CT
- Favoriser ou améliorer l'accueil des enfants en situation d'handicaps CT

Favoriser une vie culturelle et de loisirs diversifiée

- Réaliser un gymnase à Tigry pour accompagner l'agrandissement du collège CT MT
- Créer une structure sportive à Saint-Martin-d'Abbat (proche des écoles) MT LT
- Développer l'aménagement de city stades proches des centres bourgs (Bouzy-la-Forêt) MT
- Améliorer la gestion des équipements sportifs et la relation avec les utilisateurs CT

Assurer une offre de santé de proximité sur un territoire maillé

- Réaliser une extension des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) existantes CT MT LT
- Renforcer les pôles de santé secondaires à Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Tigry / Vienne-en-Val MT LT
- Étudier la mise en place d'un système d'aide à la mobilité pour l'accès au soin CT
- Favoriser le recrutement et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire CT MT LT
- Accompagner le développement de la téléconsultation CT

Développer le partenariat avec la CPTS (Communauté Pro- fessionnelle Territoriale de Santé)

- Identifier les collaborations possibles (dont l'organisation des soins non programmés, la collaboration médecin - Infirmier(e) en pratique avancée et e-santé) CT MT LT

Réaffirmer l'importance de la prévention

- Identifier les acteurs de la prévention et soutenir leurs projets CT MT LT
- Encourager les pratiques sportives par la création de parcours de santé et de city stades CT MT LT

Assurer l'accès aux services pour tous

- Mettre en place la saisine par voie électronique pour les dossiers d'urbanisme CT
- Accompagner le projet du Conseil départemental du Loiret de Bus Itinérant France Service sur le territoire de la CCL CT MT LT
- Améliorer l'accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR) sur l'espace public (en lien avec les actions voirie et cœur de village) CT MT LT

Offrir des espaces de dialogue entre familles et professionnels

- Créer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant CT

INNOVER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

Relever le défi de la gestion de l'eau

objectifs

actions opérationnelles

Préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

- Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, ressources humaines et des modes de gestion afin de définir les modalités de transfert **CT MT**

Sensibiliser à une gestion de l'eau économe pour les usagers et les entreprises

- Étudier la possibilité de réutiliser l'eau traitée actuellement rejetée en Loire **MT LT**

Préserver les milieux naturels

- Valoriser les mesures de compensation dans la cadre de l'expansion économique du territoire **CT MT LT**
- Participer à la mise au point des politiques de l'eau avec les syndicats de rivières (préservation des zones humides) **MT LT**
- Accompagner les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vers une charte qualité **CT MT**
- Réfléchir à l'application du principe pollueur-payeur sur les installations ANC (Assainissement Non Collectif) non conformes **MT**

Développer la protection de la population face aux risques

- Sensibiliser et prévenir les risques environnementaux dont le risque inondation **CT MT LT**
- Mettre en œuvre les conditions de reprise de la gestion du système d'endiguement **CT**
- Étudier la nécessité de mobiliser la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) d'ici 2024 **MT**
- Établir le PAPI complet (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) **CT MT**
- Assister les communes sur la conception de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) **CT**
- Mettre en place une équipe intercommunale pour suivre la politique de gestion des risques (référént risque) **CT MT**

Accompagner le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) dans le portage du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

- S'investir dans l'élaboration du PCAET afin de répondre aux objectifs du territoire **CT**
- Porter les actions du PCAET **MT LT**

Favoriser l'économie circulaire

- Accompagner les communes sur les créations de points de vente collectifs pour les producteurs locaux **CT MT LT**
- Accompagner les communes dans les actions de «ressourcerie» **CT MT LT**
- Être acteur de la politique de gestion des déchets par le SICTOM **CT MT**

Sensibiliser aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables

- Réaliser un diagnostic énergétique pour les bâtiments communautaires **CT**
- Définir un programme d'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments CCL **MT LT**
- Porter des projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments CCL **MT LT**

Favoriser les modes de déplacements respectueux de l'environnement

- Créer un maillage du territoire en voies douces **CT MT LT**
- Favoriser les parkings de covoiturages équipés de bornes de recharges électriques **CT MT LT**
- Créer des points de locations de vélo et mettre à disposition des box sécurisés **CT MT LT**

Protéger la population et son environnement

S'inscrire pleinement dans le processus de transition écologique

AXE 4

ORGANISER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

orientations stratégiques

Améliorer la double relation,
politique et technique, entre
communes et intercommunalité

Développer les
mutualisations

Structurer les services
communautaires

objectifs

Clarifier les règles de
gouvernance et les circuits
de décisions

Créer un esprit communautaire
de partages et d'échanges

Mutualiser les outils et matériels

Mutualiser les ressources
humaines

Doter les services communautaires
des moyens nécessaires à l'exercice
des compétences

Achever l'aménagement du siège
de la CCL

actions opérationnelles

- Définir ce qui relève de l'interet communautaire **CT**
- Communiquer sur le travail des commissions thématiques communautaires lors des conseils communautaires **CT**
- Organiser des temps de débat avec les élus des communes **CT MT LT**

- Créer un calendrier partagé des événements sur le territoire **CT**
- Créer des relais d'information entre les outils de communication des communes et de la CCL **CT**
- Créer un réseau de communication entre élus et services communaux et intercommunaux en fonction des domaines de compétences **CT**
- Créer un catalogue pour recenser les compétences et matériels disponibles sur la CCL **CT**

- Créer un intranet mutualisé avec un volet FAQ et une boîte à idée **MT**
- Mettre en place un SIG (Système Information Géographique) à usage des communes et de la CCL **CT**
- Attribuer des fonds de concours aux communes **CT MT LT**
- Permettre le groupement d'achat de matériels **CT MT LT**

- Mutualiser les compétences entre les communes et la CCL et/ou développer une expertise communautaire mise à disposition des communes **CT MT LT**
- Amorcer une expertise sociale **CT MT LT**

- Identifier les compétences à renforcer et définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes du projet de territoire **CT**

- Étudier l'aménagement d'une salle de réunion permettant de tenir les conseils communautaires et pouvant être mise à disposition des entreprises **MT LT**
- Doter les services de la CCL de locaux et matériels nécessaires à leur fonctionnement **CT MT LT**

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

Communauté
de Communes *Loges*





AXE 1

RENFORCER LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

Promouvoir le territoire et valoriser son identité

L'identité et les actions de la CCL manquent aujourd'hui de visibilité. Le développement d'une stratégie de communication a été très largement souhaité par les élus afin de mieux faire connaître les compétences, les projets, les réalisations et les événements portés par la CCL. La valorisation du territoire doit également concourir à rendre ses habitants



Communauté
de Communes
des **Loges**

L'économie au coeur de
notre action

**Zone d'Activités
des Loges**

**Zone d'Activités
de l'Évangile**

Bienvenue

fiers de leur lieu de vie, à renforcer un sentiment d'appartenance au territoire, les transformant naturellement en ambassadeurs de leur territoire.

→ **Définir les éléments d'identité de la CCL et élaborer la stratégie d'attractivité**

Cette action permettra de définir une démarche identitaire, support d'une stratégie d'attractivité économique, touristique ou culturelle et ainsi améliorer la communication de la CCL. Elle valorisera les différents attraits du territoire, elle mettra en cohérence l'image, le discours, les actions, les supports de communication.

→ **Revoir le site internet**

Outre le magazine communautaire, le site internet est le principal outil de communication dont dispose actuellement la CCL. Il doit être rendu plus attractif pour valoriser son image. Il nécessite d'être amélioré sur le plan graphique (couleurs, illustrations) et sur le fond (mise à jour des informations, création d'un fil d'actualité, enrichissement de certaines pages).

→ **Créer une page Facebook et LinkedIn**

Dans la continuité de la refonte du site internet, la création d'une page Facebook et

LinkedIn permettra à la CCL d'être présente sur les réseaux sociaux et d'améliorer sa communication vers les citoyens. Cette démarche profitera tout à la fois aux différents publics concernés par ses compétences : acteurs économiques, familles, habitants usagers des services de la CCL, touristes, prospects...

→ **Installer des panneaux d'identité CCL à l'entrée des communes**

Toujours dans la démarche de mieux identifier le territoire, la mise en place de panneaux signalétiques à l'entrée de chaque commune membre de la CCL permettra de renforcer le sentiment d'appartenance à la Communauté de Communes pour la population mais aussi d'informer visuellement les citoyens sur l'étendue de leur territoire intercommunal.

→ **Renforcer la signalétique de la CCL autour des bâtiments, équipements et projets intercommunaux**

Il s'agit d'identifier les bâtiments, les équipements et les projets communautaires. Les usagers auront ainsi conscience de la présence de la CCL dans leur vie quotidienne. La CCL cessera d'être une entité abstraite pour certains citoyens.

Consolider un écosystème favorable à la croissance économique du territoire

Il existe une dynamique économique et industrielle importante sur le territoire de la CCL, avec des entreprises, à caractère familial, implantées durablement. L'objectif de la politique économique est la création d'emplois sur le territoire afin de limiter les déplacements pendulaires des actifs. Par ailleurs, les contraintes d'aménagement nées du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui limitent très fortement les possibilités d'extension, conduisent à intensifier l'exploitation des espaces restant disponibles. Il convient également de favoriser une répartition mieux équilibrée de l'activité économique sur le territoire, malgré les espaces soumis au risque inondation. La politique de développement économique doit être tournée aussi bien vers les PME que les plus gros établissements, vers les structures nouvelles et innovantes, pour lesquelles des lieux appropriés doivent être proposés.

→ Préserver les zones agricoles et soutenir l'agriculture

Compte tenu de la surface agricole exploitée sur le territoire, la CCL a le souhait de développer une politique de soutien à l'agriculture.



→ Faire connaître la richesse et la diversité de l'agriculture sur le territoire de la CCL

L'agriculture tient une place importante dans l'activité économique du territoire de la CCL : cultures céréalières à destination de l'alimentation ou de l'élevage, exploitations maraîchères, horticoles ou forestières. La présence forte des industries agro-alimentaires sur le territoire justifie de développer des relations en local entre producteurs et transformateurs.

Une démarche de communication sur les productions locales auprès des consommateurs permettra également de valoriser cette activité (cette action sera menée en partenariat avec les groupements de développement agricole et la chambre d'agriculture).

→ Effectuer un recensement du foncier à vocation économique disponible sur le territoire

Le recensement des parcelles à vocation économique potentiellement disponibles pour une croissance endogène et exogène des entreprises sur le territoire est primordial pour poursuivre la dynamique de développement économique. En effet, suite au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale adopté en 2020) qui a défini des zonages pour les aménagements futurs, la CCL et les communes ont vu leurs capacités foncières restreintes limitant de façon importante une croissance économique future.

→ **Poursuivre la politique d'aides économiques**

L'esprit de cette action est de soutenir une activité économique viable sur le territoire. Cette démarche passe par l'aide financière aux entreprises qui participent à l'attractivité du territoire en investissant et en créant des emplois. Ce soutien permet de les accompagner dans leur développement et de renforcer leur appartenance au territoire.

→ **Créer des tiers-lieux, espaces de co-working, de télétravail, de séminaires et de réunions**

La CCL souhaite accompagner les entreprises existantes en leur apportant une stabilité de développement mais aussi encourager la venue de nouvelles entreprises et de nouveaux types de structures. Il convient aussi de s'adapter aux nouveaux modes de travail qui se sont développés en particulier avec la crise sanitaire, comme le télétravail ou le partage d'espaces communs pour le regroupement de Petites et Moyennes Entreprises (PME) par exemple. Notre territoire se doit de suivre cette évolution qui ouvre également de nouveaux potentiels sur des territoires peu industrialisés.

→ **Développer la zone d'activité de Marigny**

La ZAC Marigny sera stratégique pour le territoire. Basée sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire, la zone se situera au niveau de l'échangeur de la RD 2060, à proximité du futur lycée. Projet qualitatif avec une dimension environnementale, elle permettra également de développer une synergie entre les formations dispensées par le lycée et le monde économique. Le périmètre identifié s'étend sur 53 hectares. Elle contribuera largement à l'objectif de créations d'emplois sur le territoire afin de limiter les flux de travailleurs vers la Métropole.

→ **Créer une pépinière d'entreprises pour valoriser l'artisanat**

Les activités artisanales constituent un tissu économique de proximité, répondant à des besoins de services locaux. Elles participent directement à la dynamique et à l'attractivité économique du territoire. Ces entreprises sont parfois confrontées à des difficultés d'implantation ou de développement par manque de structures immobilières adaptées. La CCL pourraient ainsi disposer de quelques locaux favorisant une bonne transition entre deux étapes de croissance pour ces PME.



Construire un projet touristique autour de la qualité des paysages et du patrimoine

Le tourisme constitue également un volet important de la dynamique économique du territoire. La qualité du patrimoine culturel et paysager permet de concevoir des activités divertissantes et ludiques pour valoriser un tourisme local. La CCL a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) le soin de conduire la politique touristique. Une convention d'objectifs pluriannuelle fixe le cadre de cette étroite collaboration. Avec l'appui de Tourisme Loiret et l'ADRTL, un travail collaboratif réunissant les acteurs touristiques du territoire, l'OTI et les élus, a permis de définir une stratégie touristique. Par ailleurs, la CCL a engagé un projet de réalisation de boucles cyclo-touristiques à thème. Les dispositifs d'écoute et d'échanges permettant aux professionnels, à l'Office de Tourisme et à la CCL de renforcer leurs liens et d'apporter une seule vision de la dynamique souhaitée, persisteront tout au long du mandat.

→ Poursuivre la concertation avec les professionnels du tourisme du territoire

La collaboration et la concertation engagée avec les professionnels du tourisme doit se poursuivre. L'objectif est de développer une

meilleure connaissance de l'offre par les professionnels eux-mêmes afin de créer une synergie et retenir les touristes en courts séjours sur le territoire. Cela requiert notamment de consolider l'offre d'hébergement et de restauration sur l'ensemble du territoire mais également de développer l'offre d'activités.

→ Améliorer la réservation et l'offre en ligne

Le manque de visibilité de l'offre touristique s'explique principalement par la faiblesse de la démarche numérique des différents établissements. Lors de ces concertations, il a donc été décidé d'accompagner le développement de la réservation et de la communication en ligne, éventuellement en développant des suggestions d'offres complémentaires.

→ Inciter les professionnels à développer un service de transports à la demande pour la clientèle

L'idée de développer un service de transports à la demande pour la clientèle sera un projet à étudier par les professionnels pour dynamiser l'ensemble de notre offre touristique.

→ Renforcer les actions de communication de l'OTI

La CCL et les communes doivent être des relais d'information pour renforcer le rayonnement de l'OTI, de son offre et de l'identité touristique du territoire. La politique de communication de l'OTI doit s'inscrire dans la même stratégie que celle de la CCL et être facteur de création d'identité pour le territoire.

→ Poursuivre l'aménagement des boucles cyclo-touristiques

Trois boucles cyclo-touristiques à thème sont en cours de réalisation avec le double objectif de faire découvrir des paysages remarquables et de faire vivre une « histoire » en lien avec le patrimoine historique et culturel du territoire.

→ Construire et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire

Il s'agit de s'appuyer sur un réseau d'acteurs locaux, particuliers ou professionnels, attachés au territoire de la CCL, capable d'en parler et de le mettre en valeur, d'être le vecteur de son identité. Ces ambassadeurs pourront également accueillir et accompagner des porteurs de projets pour les aider à trouver les bons interlocuteurs et à réussir leur implantation sur le territoire de la CCL. Ils seront des vecteurs de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

→ **Répertorier et promouvoir les lieux touristiques - communiquer et valoriser**

La qualité de la communication numérique est un élément essentiel de la stratégie touristique. Il est proposé de développer la communication et la valorisation sur le web des différentes activités proposées et lieux touristiques de notre territoire.

→ **Créer des parcours d'interprétations ludiques avec des découvertes insolites**

Un sentier d'interprétation ou parcours pédagogique est une animation touristique qui se compose de panneaux informatifs le long d'un chemin. Il offre aux randonneurs et promeneurs le moyen de découvrir, de s'informer sur l'histoire, la culture, l'écologie, la géographie du territoire ou du cheminement emprunté. Des parcours d'interprétations innovants et ludiques apportent une expérience originale, y compris aux touristes locaux.

→ **Améliorer la signalétique touristique**

Les sites identifiés « Patrimoine Remarquable du Loiret » sont signalés par des lutrins. Huit communes de la CCL en sont dotées, ce qui représente un attrait particulier au tourisme sur notre territoire. Cette démarche de

valorisation doit être poursuivie et renforcée, par l'amélioration et le développement de l'ensemble de la signalétique touristique des différents sites touristiques de notre territoire.

→ **Promouvoir des événements à l'échelle régionale ou départementale**

Améliorer la communication et la visibilité touristique de la CCL est primordial pour

faire du tourisme une valeur économique majeure. Les principales cibles touristiques sont les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire. Une communication ciblée sur quelques événements majeurs renforcerait le rayonnement et la stratégie touristique de notre territoire.



Inscrire la mobilité comme un enjeu prioritaire

La mobilité s'est révélée être un enjeu transversal essentiel lors des débats sur le projet de territoire. En lien direct avec l'aménagement du territoire, la mobilité impacte à la fois l'économie, l'attractivité du territoire, le bien-vivre, l'accès au soin, à la culture et aussi la transition énergétique. A son échelle et au regard de ses moyens, la CCL a décidé d'être Autorité Organisatrice de la Mobilité de 2^{ème} rang, partenaire de la Région Centre-Val de Loire à laquelle elle apportera sa connaissance et son expérience du territoire, ses réflexions à la démarche. La réouverture d'une ligne de transport en commun entre Châteauneuf-sur-Loire et la Métropole est actuellement en réflexion, portée par la Région en lien avec la Métropole, la CCL et les communes concernées. Elle permettrait de répondre à un besoin de mobilité important de la part de tous les acteurs du territoire.

→ Définir les rôles respectifs de la Région et de la CCL sur le plan d'actions

La Région restera tête de file sur la compétence mobilité mais la CCL souhaite très clairement s'impliquer dans la définition de la politique à mettre en œuvre sur son territoire. Il sera important de bien définir le rôle respectif de

la Région et de la CCL dans la mise en place des actions qui vont voir le jour sur notre territoire. Ce cadre de travail permettra de comprendre et d'agir sur les enjeux de mobilité du territoire et ainsi répondre plus amplement aux problématiques de notre population.

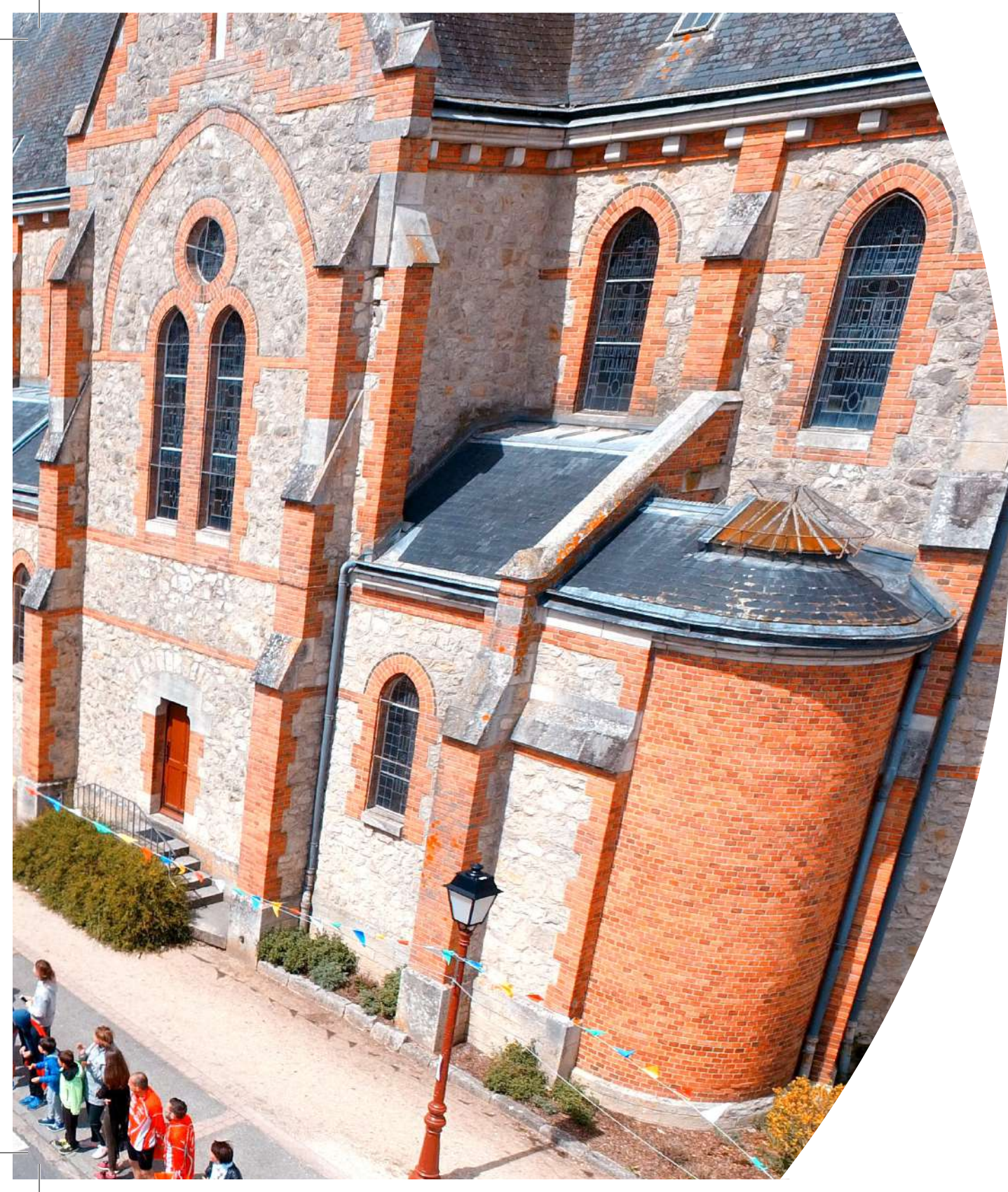
→ S'engager sur des actions complémentaires à la réouverture de la ligne Orléans – Châteauneuf-sur-Loire

La CCL soutient ce projet stratégique. Si le bouclage technique et financier du projet intervient au cours du mandat, la CCL pourra s'engager sur la réalisation d'aménagements annexes qui permettront d'améliorer l'accessibilité aux différentes gares du territoire (parkings multimodaux, box vélos sécurisés, accès aux gares par voies douces...).



Communauté
de Communes *Loges*





AXE 2 FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

Renforcer un cadre de vie de qualité

Depuis plusieurs années, la CCL est engagée dans une politique d'amélioration du cadre de vie, passant notamment par des projets d'aménagement des centre bourgs. De nouveaux dispositifs d'intervention vont faire évoluer cette politique. Le cadre de vie de qualité repose également sur les services offerts aux familles, en particuliers en matière d'accueil des jeunes enfants, enjeu



particulièrement important sur un territoire avec une dynamique démographique soutenue et un taux d'activité des femmes élevé. Parmi les services offerts figurent également les équipements favorisant la pratique sportive. Forte d'investissements importants réalisés les années passées, cette politique doit se poursuivre en ciblant des besoins plus spécifiques.

→ **Porter les actions de la convention
ORT - PVD (Opération de Revitalisation
de Territoire - Petites Villes de Demain)**

Les communes de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau sont cosignataires, avec la CCL, d'une convention ORT. Châteauneuf-sur-Loire a également été retenue comme Petite Ville de Demain. L'habitat et le commerce sont au centre de ces dispositifs qui peuvent toutefois être élargis à l'ensemble des problématiques participant à créer un cadre de vie attractif (patrimoine, culture, tourisme, offre de services...). Ciblée sur les deux centralités identifiées, cette démarche doit cependant rayonner sur l'ensemble du territoire.

→ **Finaliser la politique « Cœurs de village »
avec les communes qui n'en ont pas
encore bénéficié**

Dans une logique de revitalisation des communes pour dynamiser leur attractivité,

cette politique a permis de moderniser les espaces publics en centre bourg. Deux communes n'en ont pas encore bénéficié : Ouvrouer-les-Champs et Sigloy. Un projet pour chacune d'elle sera réalisé au cours du mandat.

→ **S'engager sur un programme annuel
de voirie**

Les voiries communautaires représentent 176 km. Un programme pluriannuel d'entretien et de rénovation va être établi pour la durée du mandat sur la base de l'état général des chaussées. Un engagement fort est pris d'examiner systématiquement la possibilité de créer une voie douce en parallèle de tout projet de réfection.

→ **Mettre en place une OPAH
(Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat)**

En lien direct avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce programme a pour but de favoriser la rénovation du parc de logements privés pour en améliorer le confort et l'efficacité énergétique. La phase de diagnostic préalable permettra de cibler les enjeux et les actions à mettre en œuvre.



→ Définir un PLH (Plan Local de l'Habitat)

Le PLH est un document de programmation qui doit guider l'action de la CCL, sur la durée du mandat, en matière de politique de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et constructions nouvelles, populations spécifiques.

→ Construire de nouveaux locaux pour l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) à Châteauneuf-sur-Loire

La commune de Châteauneuf-sur-Loire hébergeait jusqu'alors, dans les locaux du

centre Marcel Dupuis, la halte-garderie. Ces locaux devant faire l'objet d'un programme de réhabilitation complète, la CCL doit trouver une nouvelle localisation pour ce service d'ici à début 2023. Le projet doit donc être très rapidement mené.

→ Permettre la valorisation du métier d'Assistant Maternel

Face à une baisse significative du nombre d'assistants maternels sur le territoire de la CCL au cours des 7 dernières années (-31%), et compte tenu de la part importante de ce

mode de garde, une action de valorisation du métier d'assistant maternel par le Relais Petite Enfance (REP) est indispensable.

→ Garantir une meilleure répartition de l'offre d'accueil collectif sur l'ensemble du territoire

Sept établissements d'accueil collectif du jeune enfant sont implantés sur le territoire, avec des caractéristiques différentes (accueil régulier ou occasionnel, gestion privée ou publique) ciblant par conséquent des catégories de familles différentes également. Leur implantation est majoritairement le long de la Loire et au nord du territoire (Sandillon – Darvoy – Jargeau – Châteauneuf-sur-Loire – Fay-aux-Loges – Vitry-aux-Loges et Saint-Martin-d'Abbat), le Sud du territoire se trouvant ainsi peu desservi. Une réflexion devra être menée au regard des besoins des familles en favorisant la mixité sociale.

→ Mettre en place un guichet unique pour l'accueil des familles

Un guichet unique est un lieu ressource mis à la disposition des familles pour faciliter les démarches concernant les modes de garde des jeunes enfants jusqu'à 3 ans. La création de ce guichet unique est l'une des nouvelles missions des Relais Petite Enfance (RPE).

→ **Favoriser ou améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap**

Déjà engagées dans cette démarche, les structures petite enfance gérées par la CCL souhaitent renforcer leurs compétences spécifiques pour adapter au mieux leur accompagnement.

→ **Réaliser un gymnase à Tigy pour accompagner l'agrandissement du collège**

Dans le cadre de l'agrandissement et de la restructuration du collège La Sologne à Tigy, pour passer de 500 à 600 élèves, un gymnase, permettant de recevoir les activités sportives du collège et des associations environnantes, doit être réalisé.

→ **Créer une structure sportive à Saint-Martin-d'Abbat (proche des écoles)**

Projet envisagé depuis plusieurs années ayant évolué dans sa configuration, la CCL s'engage à réaliser des travaux pour concevoir une structure sportive en adéquation avec les besoins réels de la commune et de ses usagers, en particulier des écoles.

→ **Développer l'aménagement de city stades proches des centres bourgs (Bouzy-la-Forêt)**

L'une des volontés de la CCL est de promouvoir la santé et le bien-être par l'activité sportive

en mettant à disposition des équipements sportifs accessibles pour tous, type city stade, permettant l'activité physique, dans un cadre scolaire, familial ou de loisirs. Cette politique pourra être portée en direct par la CCL (à Bouzy-la-Forêt en raison de la modification du périmètre de la structure sportive initialement prévue pour Saint-Martin-d'Abbat – Bouzy-la-Forêt) ou en accompagnement d'une initiative communale.

→ **Améliorer la gestion des équipements sportifs et la relation avec les utilisateurs**

La CCL gère actuellement 4 salles de sport, deux plateaux multisports et deux équipements aquatiques. Les services communautaires devront s'organiser pour être en mesure d'assurer une gestion et un entretien régulier et rigoureux de ces équipements sportifs et améliorer la relation à l'utilisateur.



Promouvoir une conception globale de la santé

L'offre de santé et l'accès aux soins constituent un enjeu primordial pour la population de la CCL, dont la part des personnes âgées de 60 ans et plus tend à augmenter. Compétente en matière de santé, la CCL doit mobiliser l'ensemble des ressources disponibles : la prévention en matière de santé, l'offre de mobilité, le recrutement de médecins, l'adaptation des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), le développement des nouvelles formes de consultation, le partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), les nouvelles compétences des infirmières en pratique avancée.

→ Réaliser une extension des MSP existantes

Les deux Maisons Pluridisciplinaires de Santé (Châteauneuf-sur-Loire et Sandillon avec une annexe à Vienne-en-Val) sont totalement occupées et ne permettent plus d'accueillir de nouveaux professionnels de santé. Or, compte-tenu du déficit de médecins et de spécialistes sur le territoire d'une part et de l'évolution des pratiques des jeunes médecins en exercice coordonné d'autre part, il est indispensable de réaliser une extension des deux MSP.

→ Renforcer les pôles de santé secondaires à Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Tigry / Vienne-en-Val

Cette deuxième action est complémentaire à la précédente. La création de cabinets regroupés par les communes des pôles secondaires contribue à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé tout en développant une offre de proximité pour la population. La CCL doit soutenir ces initiatives et se montrer active pour le maintien de tous les cabinets existants.

→ Étudier la mise en place d'un système d'aide à la mobilité pour l'accès au soin

L'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire, la diminution du nombre de médecins réalisant des visites à domicile et l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus rend la problématique de la mobilité de plus en plus prégnante pour l'accès au soin. Cette réflexion autour de la mobilité participe pleinement à la diversification des actions concourant à une offre de proximité pour les habitants de la CCL.

→ Favoriser le recrutement et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire

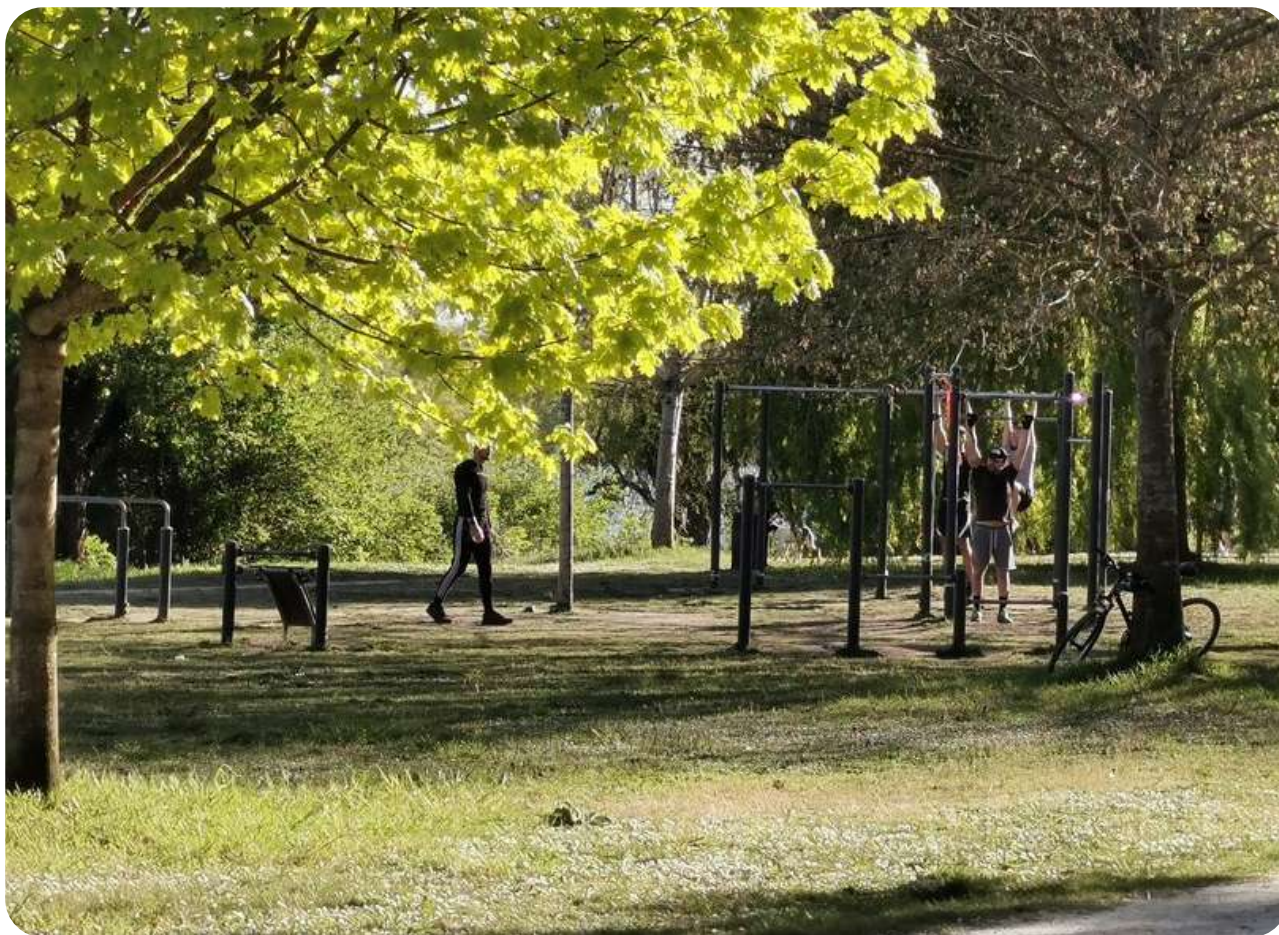
L'aide au recrutement de médecins peut prendre différentes formes en lien avec



les communes engagées dans le process : appel à un cabinet de recrutement, aide à l'installation d'un médecin pour l'acquisition de son matériel... Le Conseil communautaire devra définir un règlement des aides.

→ Accompagner le développement de la téléconsultation

Au-delà des MSP et des pôles de santé secondaires, la CCL souhaite répondre aux problèmes de mobilité et de déplacements



des populations les plus éloignées. La CCL pourrait accompagner les infirmières en pratiques avancées et les médecins qui envisagent des téléconsultations, notamment par une aide à l'acquisition du matériel nécessaire.

→ **Développer le partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Est Orléanais en identifiant les collaborations possibles**

La CPTS réunit environ une soixantaine de professionnels de santé volontaires sur un territoire légèrement plus large que celui de la CCL. Une première collaboration s'est mise

en place entre la CCL et la CPTS à l'occasion de la mise en place d'un centre de dépistage COVID. De nombreuses thématiques doivent être travaillées conjointement dans le cadre d'une convention à établir.

→ **Identifier les acteurs de la prévention et soutenir leurs projets**

L'action de la CCL en matière de prévention repose sur une collaboration plus étroite avec les acteurs de ces projets. Elle peut aussi s'effectuer en soutenant les actions environnementales relatives à la santé inscrites au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

→ **Encourager les pratiques sportives par la création de parcours de santé et de city stades**

Un axe essentiel de la prévention est la valorisation des pratiques sportives. La CCL encouragera la création de parcours de santé et de tout équipement favorisant la pratique libre.

Créer les conditions d'une vie inclusive

Une société inclusive crée les conditions favorables à l'intégration, à la vie sociale quotidienne, de toute personne s'en trouvant généralement éloignée ou exclue.

→ **Mettre en place la saisine par voie électronique pour les dossiers d'urbanisme**

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à la CCL prépare donc cette échéance et met en place les outils, nécessaires aux communes, pour le respect de cette échéance.

→ **Accompagner le projet du Conseil départemental du Loiret de Bus Itinérant France Service sur le territoire de la CCL**

Les Maisons de Services Au Public, devenues Maisons France Services, permettent aux habitants d'un territoire d'être accompagnés dans leurs démarches administratives, sans devoir se déplacer sur un lieu trop éloigné. Elles viennent d'une volonté de l'État de rapprocher les services publics de ses usagers et d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés pour leurs démarches en ligne. Le projet du Conseil Départemental consiste à mettre en place un Bus France Services sur le territoire de la CCL, par une itinérance dans les communes les

plus éloignées des pôles de services. La CCL soutient ce projet.

→ **Améliorer l'accessibilité PMR sur l'espace public (en lien avec les actions voirie et cœur de village)**

La CCL s'engage à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'espace public par différents dispositifs (rampes d'accès, places de parking réservées, bandes podotactiles...).

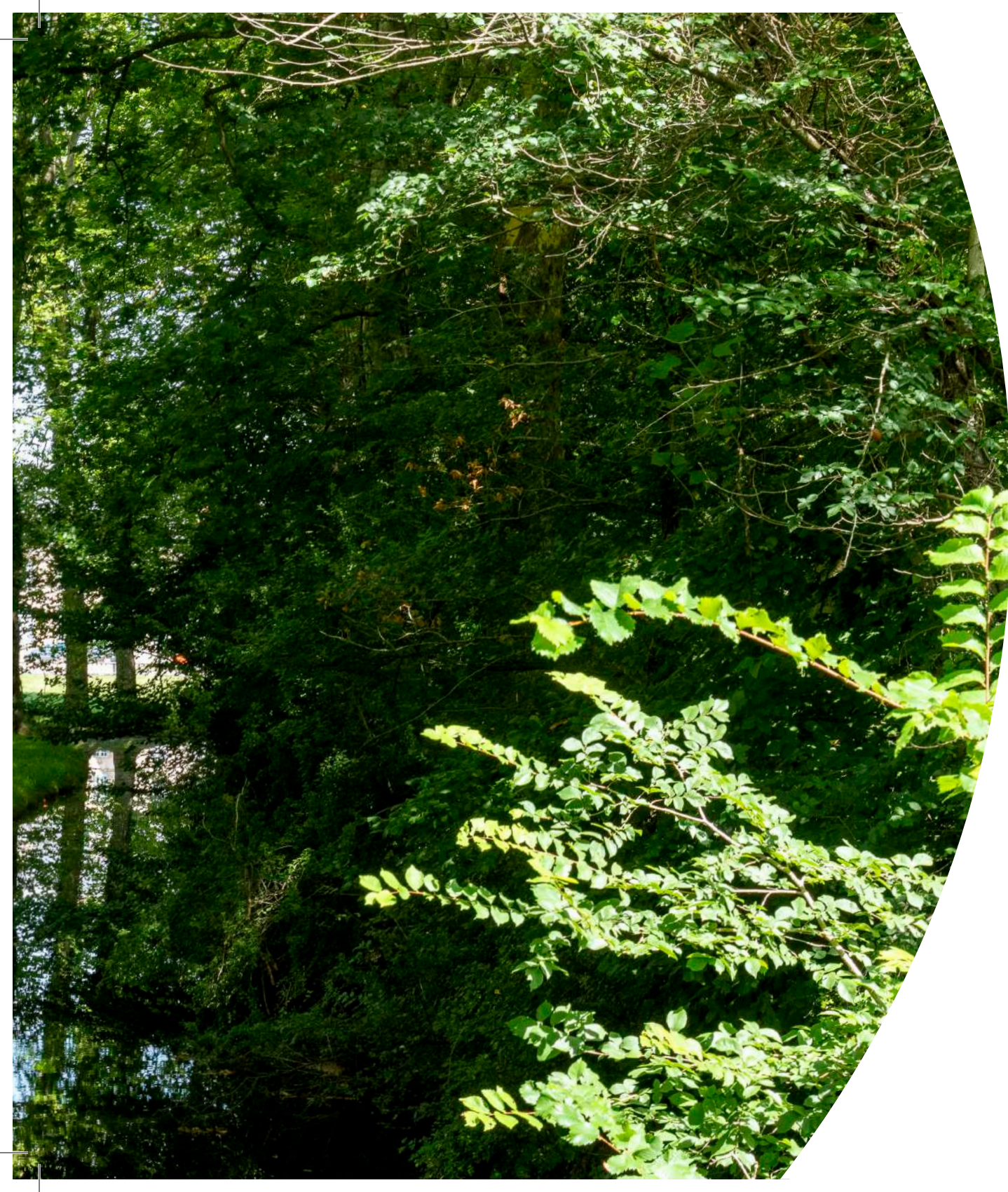
→ **Créer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant**

Le LAEP est un lieu convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il propose des séances de jeu libre pour les enfants et un lieu de paroles pour les adultes. Il permet entre autres de rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel. Il favorise le lien social et familial. La CCL s'est engagée, en partenariat avec la CAF, à créer ce nouveau service qui sera intégré dans les missions des personnels qualifiés de la petite enfance.



Communauté
de Communes
des *Loges*





AXE 3

INNOVER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRON- NEMENT

Relever le défi de la gestion de l'eau

→ Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, RH et les modes de gestion afin de définir les modalités de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

Une minorité de blocage s'est exprimée, en 2019, parmi les communes de la CCL pour repousser le transfert de ces deux compétences à une date ultérieure au 1^{er} janvier 2020. La loi NOTRe a toutefois fixé une date butoir à janvier 2026. La diversité des situations, l'expertise financière et juridique requise, les enjeux de qualité de service public, les équipes gestionnaires en place et



l'importance du patrimoine concerné sont autant d'arguments pour anticiper au maximum cette échéance et assurer ce transfert dans les meilleures conditions possibles.

→ **Étudier la possibilité de réutiliser l'eau traitée actuellement rejetée en Loire**

La CCL gère une canalisation de rejet en Loire des eaux traitées en sortie des stations d'épuration de Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel et de l'usine OSFP. La CCL a lancé une réflexion en lien avec la Chambre d'Agriculture pour la réutilisation des eaux traitées au lieu de les rejeter en Loire. Si ce projet, à la fois ambitieux et innovant, aboutit, il constituerait une réponse aux enjeux environnementaux de l'utilisation de l'eau à des fins agricoles sur notre territoire.

Protéger la population et son environnement

La préservation des milieux naturels est un enjeu important pour la CCL au regard d'un environnement diversifié et d'une importante biodiversité.

→ **Valoriser les mesures de compensation dans la cadre de l'expansion économique du territoire**

Le principe éviter-réduire-compenser est un principe de développement durable visant à

ce que les aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur leur environnement, et en particulier aucune perte nette de biodiversité dans l'espace et dans le temps. La CCL est amenée à conduire ses projets d'aménagement dans cette logique, notamment en matière de développement économique. Des compensations environnementales doivent parfois être mises en place.

→ **Participer à la mise au point des politiques de l'eau avec les syndicats de rivières (préservation des zones humides)**

Lors de la prise de la compétence GEMAPI, la CCL a fait le choix de transférer aux syndicats de rivière l'entretien et l'aménagement des



cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Les syndicats de rivière déterminent leur programme d'actions dans le cadre d'un contrat territorial quinquennal défini en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La CCL doit développer le travail en partenariat avec les syndicats dont elle est membre et s'assurer d'une couverture complète de sa compétence.

→ **Accompagner les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vers une charte qualité**

Le SPANC joue un rôle important d'information, de sensibilisation et de conseil auprès des usagers. Cette véritable plus-value pourrait être formalisée via une charte qualité afin d'en faciliter la diffusion.

→ **Réfléchir à l'application du principe pollueur-payeur sur les installations ANC (Assainissement non collectif) non conformes**

Le SPANC effectue des contrôles afin de vérifier le bon fonctionnement des installations ANC et d'éviter toutes pollutions ou dégradations sur l'environnement. Certains contrôles aboutissent à constater des non conformités, pouvant présenter un risque pour la santé. Bien qu'étant soumis à

l'obligation de faire les travaux nécessaires à la mise en conformité de leur installation, aucune mesure coercitive n'existe aujourd'hui vis-à-vis des usagers qui ne rempliraient pas leurs obligations. Une réflexion sera conduite pour proposer que les usagers qui ne respectent pas leurs obligations se voient financièrement pénalisés.

→ **Sensibiliser et prévenir les risques environnementaux dont le risque inondation**

Le territoire de la CCL est plus spécifiquement soumis au risque inondation par la Loire. Mais il a également été touché en 2016 par des inondations importantes consécutives au ruissellement. Une démarche de sensibilisation préalable permet de limiter l'importance des dégâts, tant humains qu'économiques. Une véritable stratégie d'information, de sensibilisation et de prévention est indispensable. Elle sera déployée dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

→ **Mettre en œuvre les conditions de reprise de la gestion du système d'endiguement**

Le système d'endiguement protégeant le territoire de la CCL d'une inondation de la Loire est le Val d'Orléans. Une convention a été

signée avec les services de l'Etat pour qu'ils poursuivent l'entretien des digues de la CCL jusqu'en 2024. Les missions d'un gestionnaire de digues comprennent la surveillance, la gestion administrative, la maîtrise d'ouvrage des travaux de confortement et l'entretien. La CCL ne dispose pas des moyens, au sein de ses services, pour assumer ces missions. Une délégation de ces missions à un organisme extérieur sera donc impérative. Il convient de la préparer dans les meilleures conditions possibles.

→ **Étudier la nécessité de mobiliser la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) d'ici 2024**

Pour faire face aux dépenses engendrées par la gestion et l'entretien du système d'endiguement à compter de 2024, la CCL doit anticiper les modalités éventuelles de mise en place de la taxe GEMAPI.

→ **Établir le PAPI complet (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)**

Dans une logique hydraulique, la CCL s'est associée au Val de Sully et à la Métropole d'Orléans pour construire le PAPI d'intention, principalement destiné à couvrir la phase d'études. Doit en découler un programme d'investissement qui sera inscrit dans le PAPI complet. La labellisation du PAPI permet

de mobiliser des financements importants (fonds Barnier notamment).

→ **Assister les communes sur la conception de leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Le PCS définit la manière d'agir en cas de crise majeure. Il est défini et mis en œuvre sous la responsabilité du maire. Le partage d'expérience et la coopération à l'échelle d'une intercommunalité sont des facilitateurs pour les communes.

→ **Mettre en place une équipe intercommunale pour suivre la politique de gestion des risques (référént risque)**

Il est proposé de réunir régulièrement les binômes « référents risques », élus et administratifs des 20 communes, pour apprendre à se connaître, travailler ensemble, partager les PCS et mettre en place une organisation de gestion de crise cohérente à l'échelle du territoire.

S'inscrire pleinement dans le processus de transition écologique

→ **S'investir dans l'élaboration du PCAET afin de répondre aux objectifs du territoire**

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs

stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique et le combattre efficacement. Il doit permettre de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ils sont obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. La CCL a confié sa réalisation au PETR. Il doit être adopté d'ici la fin de l'année 2021. Il sera prescriptif quant aux actions à mener et aux objectifs à atteindre.

→ **Porter les actions du PCAET**

La mise en œuvre du PCAET relèvera principalement du PETR mais certaines actions concerneront directement les acteurs de notre territoire. Il est donc important d'en saisir toutes les dynamiques pour porter une vision commune entre les différentes instances politiques, les partenaires et les acteurs du territoire.



→ **Accompagner les communes sur les créations de points de vente collectifs pour les producteurs locaux**

Chacun doit, à son niveau, contribuer à mettre en place des boucles plus vertueuses de production et de consommation de biens et de services. La première démarche

de l'économie circulaire est de valoriser la production locale pour l'alimentation : limitation de l'impact environnemental lié au transport et soutien d'activité pour les producteurs du territoire.

→ **Accompagner les communes dans les actions de « ressourcerie »**

Une ressourcerie est un lieu de collecte des objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin dans le but de les valoriser pour les revendre. Elle assure également un rôle d'éducation à l'environnement. La ressourcerie accepte pratiquement tous les matériaux et objets alors que la recyclerie est spécialisée dans un type de déchet. Selon les chiffres fournis par le SICTOM, le réemploi fut très faible entre 2010 et 2019 (seulement 0,39 kg/hab/an). La mise en place d'une ressourcerie permettra de renforcer cette dynamique de réemploi et de revalorisation des déchets.

→ **Être acteur de la politique de gestion des déchets conduite par le SICTOM**

Mettre en place un ramassage de tri sélectif en porte à porte devrait inciter les ménages à développer le tri sélectif. Il est proposé de travailler avec le SICTOM pour faire évoluer sa gestion de ramassage du tri sélectif en allant vers du porte à porte.

→ **Réaliser un diagnostic énergétique pour les bâtiments communautaires et définir un programme d'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments CCL**

L'énergie fossile est le premier émetteur de GES (Gaz à Effet de Serre) causant le réchauffement climatique. Plusieurs réponses peuvent être apportées : la sobriété énergétique (consommer moins en changeant nos habitudes), l'efficacité énergétique (consommer mieux en obtenant de meilleurs résultats) et la production d'énergies décarbonées (produire et consommer des énergies renouvelables).

Dans le cas de bâtiments anciens ou mal isolés, la perte d'énergie est parfois considérable. Il est proposé de réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de tous les bâtiments communautaires de plus de 5 ans. Une programmation des actions prioritaires à mener sera établie et les certificats d'économies d'énergie valorisés. Les résultats du DPE et des conseils d'usage seront affichés sur chacun des bâtiments.

→ **Porter des projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments CCL**

La CCL dispose déjà de panneaux photovoltaïques sur l'ombrière du parking

de covoiturage à la ZAC des Loges. Ce type d'installation pourrait être développé sur d'autres bâtiments.



→ **Créer un maillage du territoire en voies douces**

L'engagement est pris d'examiner, de façon systématique lors de tout projet de voirie, la réalisation d'une voie protégée pour les vélos. L'objectif est de relier les centres bourgs des communes membres, desservir les accès aux transports collectifs, les zones d'activités et les parkings de covoiturage.

→ **Favoriser les parking de covoiturage équipés de bornes de recharge électrique**

Le covoiturage à courte ou longue distance permet de répondre aux besoins de mobilité de la population tout en étant plus respectueux

de l'environnement. Le territoire bénéficie de l'initiative Rezo Pouce qui valorise l'auto-stop et favorise la mobilité locale. Il existe également 4 aires de covoiturage sur le territoire de la CCL à Tigry, Jargeau, Fay-aux-Loges et Châteauneuf-sur-Loire. La pertinence de les étendre ou d'en créer de nouvelles sera étudiée et elles devront être équipées de bornes de recharge à destination des véhicules électriques.

→ **Créer des points de location de vélo et mettre à disposition des box sécurisés**

Le développement des possibilités de location et de stationnement sécurisé sur le territoire constituera un facteur favorable à l'utilisation du vélo comme mode de déplacement régulier.

Communauté
de Communes *Loges*



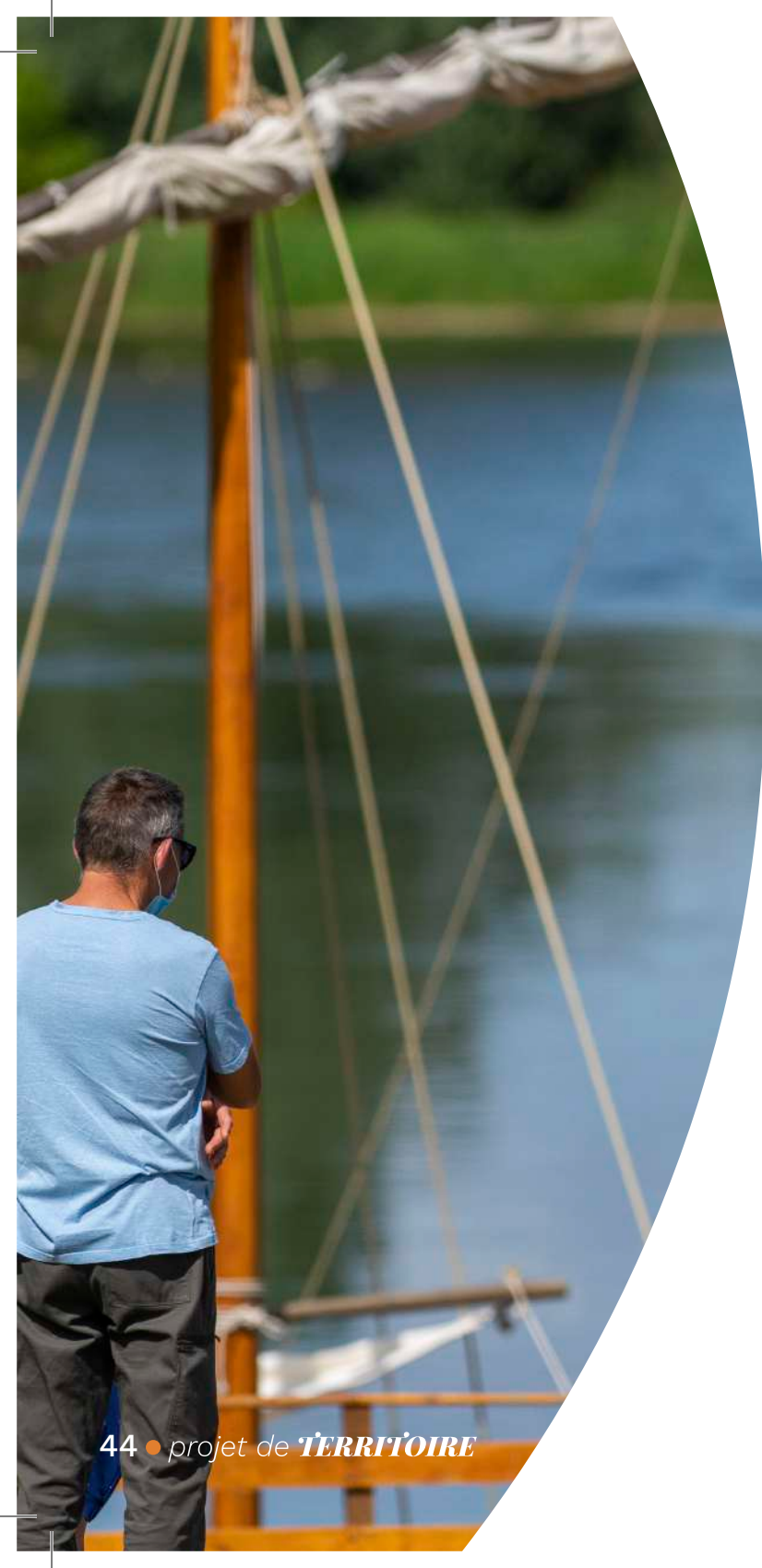


AXE 4 ORGANISER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

**Améliorer la double relation,
politique et technique, entre
communes et intercommunalité**

→ Définir ce qui relève de l'intérêt
communautaire

Il est important de mettre au point, au sein des instances décisionnelles de la CCL, une définition claire et partagée de l'intérêt communautaire. Il s'agira de définir les critères qui permettront de distinguer les actions et les équipements qui, par leur étendue,



leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal, ont un caractère communautaire.

→ **Communiquer sur le travail des commissions thématiques communautaires lors des conseils communautaires**

C'est par le biais des 10 commissions thématiques de la CCL que les projets et les travaux sont étudiés et discutés. Le travail des commissions doit être mieux partagé et diffusé pour préparer les décisions du Conseil communautaire.

→ **Organiser des temps de débat avec les élus des communes**

L'initiative du Président de la CCL, de rencontrer les élus communaux et communautaires dans le cadre de la préparation de ce projet territoire, a été particulièrement appréciée. Ces lieux de débat libre, entre élus, sur les enjeux de chaque commune, sont essentiels pour mieux se connaître et mieux se comprendre. Le Président s'engage à renouveler ces temps d'échanges au moins une fois par an.

→ **Créer un calendrier partagé des événements sur le territoire**

Les communes ont le souhait de partager, sous forme de calendrier commun, la

programmation des événements qui se déroulent sur le territoire avec l'objectif d'une meilleure répartition temporelle et d'une meilleure communication auprès de la population. Cette démarche contribuera également à valoriser le dynamisme et la qualité de l'offre de loisirs sur le territoire.

→ **Créer des relais d'information entre les outils de communication des communes et de la CCL**

Dans la continuité des logiques d'échanges et de partage, il est proposé de développer les liens entre les différents sites internet des communes et de la CCL afin de créer un réseau d'information dynamique et fluide entre toutes les communes et consolider l'esprit communautaire des élus et des citoyens.

→ **Créer un réseau de communication entre élus et services communaux et intercommunaux en fonction des domaines de compétences**

Les ateliers participatifs ont démontré qu'il existe une véritable dynamique de partage d'idées et d'expériences entre les élus de toutes les communes. Les échanges entre services communaux et avec les services communautaires sont également essentiels pour la cohérence de l'action publique.

Mettre en place un outil simple, utilisable et alimenté aussi bien par les élus que les services, permettrait de renforcer et accélérer le sentiment de communauté.

→ **Créer un catalogue pour recenser les compétences et matériels disponibles sur la CCL**

L'idée consiste à mettre en place un outil, sous forme de catalogue ou de carte, pour recenser les compétences et les matériels présents sur chaque commune, pouvant être mis à disposition d'une autre. Cette mise en commun de moyens concourt à optimiser les ressources de chacun et à développer l'habitude de travailler ensemble.

Développer les mutualisations

→ **Créer un intranet mutualisé avec un volet FAQ et une boîte à idées**

Un intranet est un réseau local propre à une organisation permettant aux différents acteurs membres d'accéder aux informations internes et d'échanger entre eux. Cet intranet serait construit à l'échelle des 20 communes et de la CCL pour favoriser l'échange. Il pourrait, dans un premier temps, contenir un annuaire commun, une messagerie instantanée, un agenda partagé et collaboratif, une ressource documentaire (procédures, marchés publics...) ou une rubrique « actualités ».

→ **Mettre en place un SIG (Système d'Information Géographique) à usage des communes et de la CCL**

La mise en place d'un SIG commun et accessible aux communes est un objectif prioritaire. Cet outil de cartographie numérique est devenu indispensable pour la gestion des réseaux, des voiries. Il faciliterait par exemple le travail d'instruction des autorisations de voirie. Il donne accès à une information précise et partagée avec les concessionnaires.

→ **Attribuer des fonds de concours aux communes**

Afin de financer la réalisation d'équipements dont l'utilité peut dépasser l'intérêt communal, la CCL a mis en place un règlement de fonds de concours pour ses communes membres. Cette politique sera poursuivie : elle est un accompagnement parfois déterminant dans la décision d'équipement de la commune.

→ **Permettre le groupement d'achat de matériels**

La mise en place de groupements d'achat de matériels entre les communes et la CCL sera systématisée afin de mutualiser les temps administratifs de consultation des entreprises et de dégager des économies d'échelle.

→ **Mutualiser les compétences entre les communes et la CCL et/ou développer une expertise communautaire mise à disposition des communes**

En fonction de la taille de leurs services, les communes ne disposent pas en interne de toutes les ressources nécessaires : informatique, juridique et marchés publics, communication, expertise technique sont celles qui sont revenues le plus souvent lors des échanges comme faisant défaut. Plusieurs solutions peuvent être envisagées : postes partagés, constitution d'un pôle d'expertise mobilisable en fonction des besoins...



Cette organisation devra faire l'objet d'une réflexion partagée entre les communes et la CCL. Le recrutement de personnels qualifiés permettrait d'accompagner, par le conseil, les communes sur la maîtrise globale de leur développement.

→ Amorcer une expertise sociale

De nombreuses communes exercent la compétence « Action sociale » grâce à l'engagement des élus municipaux, sans disposer d'une expertise technique par absence de salarié. Ce champ d'intervention, sensible sur le plan déontologique et complexe sur le plan juridique, bénéficie de l'appui des travailleurs sociaux du Conseil départemental. Une réflexion a été sollicitée par plusieurs communes pour renforcer leurs compétences collectives dans ce domaine où une collaboration entre communes pourrait être développée.

Structurer les services communautaires

→ Identifier les compétences à renforcer et définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes du projet de territoire

Les échanges sur le projet de territoire ont été l'occasion de partager le constat de



l'inadéquation entre les missions confiées à la CCL, la gestion des services et de son patrimoine, avec les moyens humains qui lui sont affectés. La sécurité des bâtiments, la satisfaction des utilisateurs et le bien-être des agents sont en jeu. Un projet d'administration doit impérativement accompagner ce projet de territoire pour en assurer sa bonne réalisation.

→ Étudier l'aménagement d'une salle de réunion permettant de tenir les conseils communautaires et pouvant être mise à disposition des entreprises

Le siège de la CCL vient d'être installé au 54 rue du Clos renard à Châteauneuf-sur-Loire sur un site offrant un large potentiel, notamment un bâtiment technique permettant d'aménager une salle de réunion d'une capacité de 70 personnes environ. Il est proposé d'étudier

la réalisation d'une salle de séminaires pouvant accueillir l'ensemble des réunions communautaires et pouvant également être mise à disposition des entreprises. Ce serait l'opportunité de renforcer les liens entre la collectivité et le tissu économique local et d'offrir au territoire un équipement sans équivalent aujourd'hui.

→ Doter les services de la CCL de locaux et matériels nécessaires à leur fonctionnement

Une dotation annuelle est nécessaire pour assurer le renouvellement des matériels, outils informatiques et véhicules à l'usage des services communautaires. L'optimisation du patrimoine détenu par la CCL pour héberger les différents services doit être recherchée.

CONCLUSION

Ce projet traduit une ambition politique pour le territoire. Il a été construit de façon concertée avec l'ensemble des élus communaux. Il doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance à la Communauté de Communes des Loges.

Pour cette raison, il sera essentiel de poursuivre la dynamique de travail engagée : une réunion annuelle d'échanges avec les élus de chaque commune sera l'occasion de poursuivre le dialogue, d'améliorer la connaissance réciproque et de partager l'état d'avancement des projets, de réajuster l'analyse des besoins.

L'ensemble des élus des commissions thématiques, du Conseil communautaire et plus particulièrement les Vice-Présidents vont mettre leur énergie, avec l'appui des services communautaires, pour réaliser

ce projet de territoire. Sa mise en œuvre sera certainement soumise à des aléas : résultats des études techniques et juridiques, évolution des besoins, obtention ou non des subventions attendues, résultats des appels d'offres, aléas de chantier... Notre volonté est de réaliser un maximum de ces actions mais en fonction des circonstances, nous serons peut-être amenés à en différer certaines ou y renoncer.

Un bilan détaillé annuel et à mi-parcours sera présenté au Conseil communautaire. Il sera l'occasion de suivre les réalisations, d'expliquer les difficultés éventuelles rencontrées, de soumettre à l'avis du conseil les propositions d'ajustements le cas échéant.



ANNEXES

ANNEXE 1 - ÉQUILIBRE FINANCIER DU PROJET DE TERRITOIRE

Les tableaux ci-après présentent les hypothèses retenues pour s'assurer de la faisabilité du projet. A ce stade, les enveloppes financières ont été estimées sur la base de ratios ou de projets passés. Elles ne reposent pas sur une définition précise de chaque projet permettant un chiffrage détaillé. Elles constituent toutefois une enveloppe indicative du projet sur laquelle la CCL est prête à s'engager. Elles pourront évoluer en fonction du contexte et des besoins. **Les plus gros projets sont identifiés en gras.**

→ AXE 1 : RENFORCER LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PRIORITÉ	ENVELOPPE FINANCIÈRE ESTIMATIVE	SUBVENTIONS POSSIBLES
Promouvoir le territoire et valoriser son identité	Définir un positionnement marketing de la CCL pour affirmer son identité	1	35 000 €	
	Mieux communiquer pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire (communes et citoyens)	2	15 000 €	
Consolider un écosystème favorable à la croissance économique du territoire	Valoriser le potentiel agricole	3	125 000 €	
	Veiller à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire - Aides économiques	2	1 000 000 €	
	Accompagner l'évolution des modes de travail - Tiers lieux / Espaces co working / Salles de réunion	4	250 000 €	
	Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises - dont création de la zone d'activité de Marigny	1	5 300 000 € 5 000 000 €	1 650 000 €
Construire un projet touristique autour de la qualité des paysages et du patrimoine	Accompagner l'offre d'hébergement et de restauration pour monter en gamme	3	25 000 €	
	Renforcer le travail en collaboration avec l'OTI et la CCL	1	115 000 €	
	Valoriser le patrimoine du territoire et l'entretenir	2	100 000 €	25 000 €
Inscrire la mobilité comme un enjeu prioritaire	Mettre en place une convention d'objectifs avec la Région (AOM de 2 ^{ème} rang) en fonction des besoins de mobilité du territoire	1	Masse salariale	
	Soutenir le projet de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf	2	200 000 €	
		Total	7 165 000 €	1 675 000 €

→ AxE 2 : FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PRIORITÉ	ENVELOPPE FINANCIÈRE ESTIMATIVE	SUBVENTIONS POSSIBLES
Renforcer un cadre de vie de qualité	Redynamiser la vie des centres bourgs - dont programme pluriannuel de voirie	1	3 200 000 € 3 000 000 €	
	Améliorer la qualité de l'habitat en adéquation avec les besoins de la population	1	340 000 €	
	Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants - dont EAJE Châteauneuf sur Loire + guichet unique RPE	1	1 060 000 € 700 000 €	400 000 €
	Favoriser une vie culturelle et de loisirs diversifiée - dont gymnase de Tigy - dont gymnase de Saint Martin d'Abbat	1	4 000 000 € 2 500 000 € 1 500 000 €	1 280 000 €
Promouvoir une conception globale de la santé	Assurer une offre de santé de proximité sur un territoire maillé - dont extension des MSP de Châteauneuf sur Loire et Sandillon - dont pôles de santé secondaires	1	2 265 000 € 1 500 000 € 600 000 €	750 000 €
	Développer le partenariat avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)	1	10 000 €	
	Réaffirmer l'importance de la prévention	1	65 000 €	
Créer les conditions d'une vie inclusive	Assurer l'accès aux services pour tous	1	20 000 €	
	Offrir des espaces de dialogue entre familles et professionnels	1	Masse salariale	
Total			10 960 000 €	2 430 000 €

→ AxE 3 : INNOVER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PRIORITÉ	ENVELOPPE FINANCIÈRE ESTIMATIVE	SUBVENTIONS POSSIBLES
Relever le défi de la gestion de l'eau	Préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif - Étude préalable	1	700 000 €	490 000 €
	Sensibiliser à une gestion de l'eau économe pour les usagers et les entreprises	1	150 000 €	45 000 €
Protéger la population et son environnement	Préserver les milieux naturels	3	80 000 €	
	Développer la protection de la population face aux risques	1	20 000 €	
S'inscrire pleinement dans le processus de transition écologique	Accompagner le PETR dans le portage du PCAET	1	Masse salariale	
	Favoriser l'économie circulaire	3	Non chiffré	
	Sensibiliser aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables	1	300 000 €	150 000 €
	Favoriser les modes de déplacements respectueux de l'environnement - dont maillage du territoire en voies douces	2	920 000 € 750 000 €	190 000 €
Total			2 170 000 €	875 000 €

→ **AXE 4 : ORGANISER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL**

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PRIORITÉ	ENVELOPPE FINANCIÈRE ESTIMATIVE
Améliorer la double relation, politique et technique, entre communes et intercommunalité	Clarifier les règles de gouvernance et les circuits de décisions	1	Masse salariale
	Créer un esprit communautaire de partages et d'échanges	1	20 000 €
Développer les mutualisations	Mutualiser les outils et matériels	1	250 000 €
	Mutualiser les ressources humaines	1	Masse salariale
Structurer les services communautaires	Doter les services communautaires des moyens nécessaires à l'exercice des compétences	1	Masse salariale
	Achever l'aménagement du siège de la CCL - Moyens matériels des services	3	275 000 €
Total			545 000 €

Montant total des enveloppes financières estimatives des 4 axes du projet de territoire : 20 840 000 €

Subventions possibles : 4 980 000 €

Sur la base de ce montant global de projet, l'équilibre financier sur la durée du mandat a été vérifié.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT ANNUELLE

Épargne de gestion	2 200 000 €
+ Accroissement du produit fiscal suite à l'installation de nouvelles entreprises	400 000 €
- Remboursement de la dette	80 000 €
- Renforcement des services CCL (masse salariale)	150 000 €
- Coût de fonctionnement des nouveaux équipements	100 000 €
= Financement disponible pour le projet de territoire	2 270 000 €

2 270 000 € x 5 ans (2022-2026) = 11 350 000 €

ÉQUILIBRE FINANCIER SUR LA PÉRIODE 2022-2026 (5 ANS)

DÉPENSES	20 840 000 €
Enveloppe financière prévisionnelle du projet de territoire	20 840 000 €
RECETTES	20 840 000 €
Financement disponible pour le projet de territoire	11 350 000 €
Montant des subventions identifiées	4 980 000 €
Remboursement de la TVA	2 000 000 €
Emprunt pour l'aménagement de la zone de Marigny	2 510 000 €

ANNEXE 2 – PROJET D'ADMINISTRATION

Un renforcement structurel des services communautaires est indispensable au regard du périmètre d'intervention actuel de la CCL.

Par ailleurs, le projet de territoire a défini un plan d'actions ambitieux. La conduite des projets, même si elle peut être confiée à des prestataires, nécessite néanmoins une implication du maître d'ouvrage pour la définition et le suivi des opérations.

Le projet d'administration répond à ces deux objectifs. L'organigramme est présenté sur la page suivante. Il est structuré autour de 5 pôles.

Les créations de postes ont été mûrement réfléchies. Seuls deux postes engagent la CCL à long terme : un agent technique polyvalent auprès du responsable du pôle Patrimoine et une assistante RH au sein du pôle ressources. Ces deux postes sont indispensables au bon fonctionnement des services communautaires. Les autres postes correspondent :

- à des postes d'apprentis : la CCL porte depuis de nombreuses années un intérêt à la démarche d'apprentissage qui permet d'accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une première expérience professionnelle, tout en apportant un regard neuf à la collectivité,
- à un poste en contrat de projet, pour la durée du mandat, correspondant au périmètre d'une des délégations.

Ces propositions se résument ainsi :

PROFIL	AFFECTATION	NIVEAU	STATUT PARTICULIER	TEMPS DE TRAVAIL EN ETP	COÛT ANNUEL EN K€
Secrétariat	Technique/Secrétariat général	Catégorie C	Réintégration d'un agent mis à disposition	1	
Assistant RH	Pôle ressources	Catégorie C		1	40
Agent technique polyvalent	Service technique	Catégorie C		1	45
Tourisme	Pôle attractivité	Master	Alternance	0,5	15
Communication	Pôle ressources	Master	Alternance	0,5	15
Développement durable - Transition écologique - Mobilité	Pôle environnement	Master 2	Contrat de projet 5 ans	1	35
Total				5	150 K€

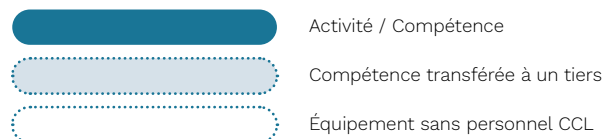
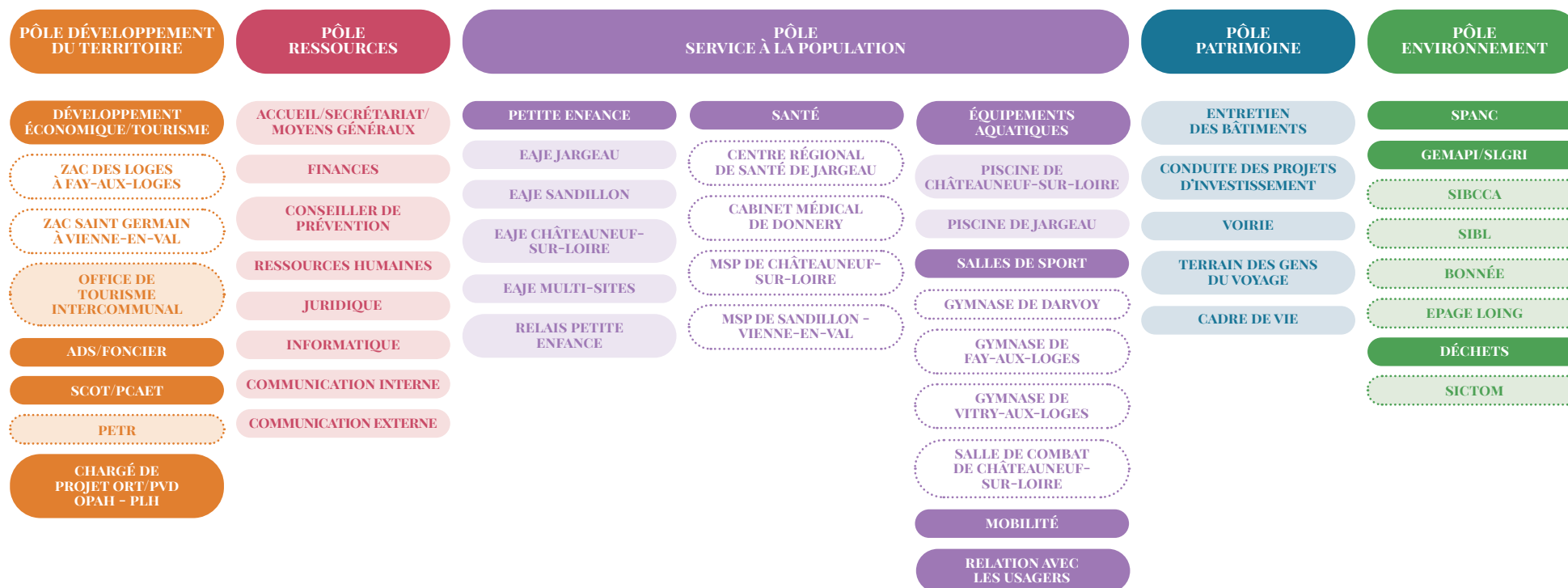
Pour rappel, masse salariale 2021 : 2 323 K€ - Taux de progression : 6%

ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME

PRÉSIDENT

Frédéric Mura

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES



LEXIQUE

ADIB : Association Interprofessionnelle de la Betterave rouge du Loiret

ADRTL : Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret

ADS : Autorisation du Droit des Sols

AM : Assistant Maternel

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANC : Assainissement Non Collectif

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCL : Communauté de Communes des Loges

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRT : Comité Régional du Tourisme

EAJE : Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

FAQ : Foire Aux Questions

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants – Parents

MFR : Maison Familiale et Rurale

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORT : Opération de Revitalisation du Territoire

OSFP : Orangina Suntory France Production

OTI : Office Intercommunal du Tourisme

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PAT : Programme Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH : Plan Local de l'Habitat

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PVD : Petites Villes de Demain

RAM : Relais d'Assistant Maternel

REP : Relais Petite Enfance

RD : Route Départementale

SAU : Surface Agricole Utilisée

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIBCCA : Le Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs Affluents

SIBL : Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

PROJET DE *TERRITOIRE* 2021-2026

